



Pêches et Océans

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue No. BT31-2/1998-III-56
ISBN 0-660-60102-8



Pêches et Océans

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| I | Message du Ministre | 2 |
| II | Les plans et priorités | 4 |
| A. | Sommaire des plans, priorités et stratégies | 4 |
| B. | Vue d'ensemble du Ministère | 7 |
| | Rôles, responsabilités et mission | 7 |
| | Organisation et composition du programme | 7 |
| | Objectifs, priorités et stratégies du Ministère | 9 |
| | Plans de ressources et tableaux financiers | 12 |
| C. | Plans et priorités par secteur d'activité | 13 |
| | Contexte de fonctionnement de la Garde côtière canadienne | 13 |
| | Services à la navigation maritime | 16 |
| | Services de communications et de trafic maritimes | 19 |
| | Opérations de déglçage | 22 |
| | Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 24 |
| | Perspective environnementale du secteur des Sciences, 1997-1998 | 26 |
| | Hydrographie | 29 |
| | Sciences halieutiques et océaniques | 31 |
| | Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | 33 |
| | Gestion des pêches | 36 |
| | Inspection des produits de la pêche | 39 |
| | Ports..... | 42 |
| | Gestion de la flotte | 45 |
| | Politiques et services internes | 47 |
| III | Renseignements supplémentaires..... | 50 |
| | Annexe 1 – Autorisations de dépenser du Ministère | 50 |
| | Annexe 2 – Organisation | 51 |
| | Annexe 3 – Projets d'immobilisations | 52 |
| | Annexe 4 – Renseignement financiers additionnels | 56 |
| | Annexe 5 – Lois administrées par le Ministère | 60 |
| | Annexe 6 – Références et personnes-ressources | 61 |
| Index | | 62 |

I Message du Ministre

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) traverse une période de changement historique, qui s'insère dans le mouvement gouvernemental en matière de création d'emplois, d'amélioration de la compétitivité du Canada, de développement durable et de redéfinition du rôle de l'État, et qui vient le concrétiser.

D'ici quelques années, le Ministère en sortira transformé, avec un mandat et une stratégie sur le plan des océans qui lui permettront de mener le Canada vers le début du nouveau millénaire. Cette stratégie exhaustive sera basée sur deux principes fondamentaux – le développement durable et la gestion intégrée des ressources.

Ma priorité principale en tant que Ministre sera d'instituer de meilleurs mécanismes de consultation de l'industrie afin de donner aux clients une plus grande responsabilité pour la gestion de nos ressources marines et de fournir des services maritimes aux Canadiens de façon plus efficace et plus efficiente.

La fusion de la Garde côtière canadienne et du MPO est un élément crucial de notre nouvelle façon d'aborder les océans, qui permettra de mettre un accent renouvelé sur la sécurité. La Garde côtière a pour rôle d'appuyer le transport durable, c'est-à-dire le transport sans danger pour l'être humain et pour l'environnement, tout en offrant des services rentables à l'industrie. Elle contribue à la redéfinition du rôle de l'État en modernisant ses installations et en réduisant ses coûts afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses programmes. Cela signifie par exemple de meilleures aides à la navigation, grâce à des technologies marines de pointe, et la formation de partenariats avec les intervenants. Il en résultera un meilleur service et un encouragement plus efficace du commerce maritime.

La pierre angulaire de notre stratégie est la Loi sur les océans. Cette loi, qui a reçu la sanction royale à la fin de 1996, vient consolider de nombreuses fonctions fédérales relatives aux océans en les plaçant sous la compétence du MPO. Elle affirme officiellement notre souveraineté sur une zone économique exclusive de 200 milles et définira et précisera le rôle de la Garde côtière canadienne.

Notre stratégie en matière d'océans favorisera aussi la mise en valeur de nouvelles pêches qui seront en mesure de relever les défis et de profiter des occasions offertes dans l'avenir.

Le premier principe de ces pêches sera le développement durable, dont l'idée directrice est que la jouissance et l'utilisation des ressources aujourd'hui ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures d'en jouir ou de les utiliser. Par conséquent, nous adoptons, face à la gestion des pêches, une démarche prudente et axée sur la conservation. Nous élaborons avec soin des plans de réouverture sélective de la pêche de certains poissons de fond dans la région atlantique du Canada.

Nous prenons des mesures importantes visant à garantir la viabilité de la pêche du saumon du Pacifique. Ainsi, nous réexaminons nos responsabilités et rôles respectifs en matière de gestion des pêches en Colombie-Britannique. Nous visons à mieux collaborer et à passer

de nouvelles ententes administratives pour mieux soutenir la pêche de l'avenir et mieux faire participer les pêcheurs aux décisions.

Au sein du Ministère, nous élaborons une stratégie de développement durable afin que nos décisions et nos activités contribuent au maintien de pêches productives et durables sur le plan de l'environnement.

Les pêches de l'avenir deviendront durables et autosuffisantes grâce à des mesures qui visent à s'assurer que notre exploitation des ressources ne dépasse pas la capacité de celles-ci de se reproduire et que les activités de pêche sont pratiquées de manière responsable. Bien que le nombre de participants à la pêche soit restreint, ceux qui restent pourront en vivre véritablement, c'est-à-dire qu'ils pourront, avec leur famille, subvenir à leurs besoins et planifier leur avenir. Ces pêches reposeront sur un sentiment profond de partenariat entre le MPO et ceux dont la subsistance dépend de l'exploitation des ressources halieutiques.

Le maintien de la Stratégie sur les pêches autochtones permettra de s'assurer que le gouvernement du Canada est en mesure de remplir ses obligations constitutionnelles à l'égard des Autochtones et de la pêche. De plus, les pêches de l'avenir incluront l'expansion continue du secteur de l'aquaculture qui contribue à suppléer aux ressources existantes et à fournir des emplois aux Canadiens.

Le programme scientifique du MPO, qui est à la base de bon nombre de nos activités, est en pleine transformation de façon à pouvoir relever les défis importants posés par la stratégie des océans en préparation. L'accent sera mis sur les océans et l'adoption d'une démarche intégrée permettant de traiter ceux-ci comme des écosystèmes à part entière. Déjà, il amène des partenaires à élargir leurs champs de recherche et permet de profiter des compétences multidisciplinaires d'autres intervenants en matière de recherche sur les océans et de contrôle de l'environnement. Par exemple, en vertu du programme de pêches indicatrices, des pêcheurs expérimentés apportent une contribution importante à notre travail scientifique d'évaluation des stocks.

Les océans ne se terminent pas à 200 milles des côtes du Canada. Puisque nous les partageons avec d'autres pays, notre stratégie consiste à ratifier l'Accord des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs. Nous cherchons aussi à améliorer l'efficacité de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest et nous continuons d'exercer des pressions sur les États-Unis pour que soit entièrement mis en œuvre le Traité sur le saumon du Pacifique.

Toutefois, aucune stratégie relative aux océans ne pourra donner de résultats à moins que nous ne repensions les activités du MPO. Non seulement il faut prendre les bonnes mesures, mais il faut aussi améliorer notre façon de faire. Parmi nos nombreuses activités, nous mettons en œuvre les conclusions de l'Examen des programmes du gouvernement fédéral afin de réduire notre budget et notre dépendance à l'égard des crédits. Nous avons atteint nos objectifs de la première année et sommes en bonne voie d'atteindre ceux de la seconde.

Nous visons un accroissement du recouvrement des coûts afin que les utilisateurs qui bénéficient directement de l'accès à une ressource ou à un service public paient leur juste part des coûts qui y sont rattachés. Les programmes de permis de pêche et les droits des services maritimes sont des exemples importants de mesures de recouvrement des coûts.

L'honorable Fred J. Mifflin

II Les plans et priorités

A. Sommaire des plans, priorités et stratégies

Le tableau qui suit décrit les objectifs et les engagements de chacun des secteurs d'activité en matière de rendement. Bien que nous ayons indiqué les résultats escomptés, nous continuons d'axer la prestation des services non plus sur les activités, mais sur les résultats et nous mettons en place des stratégies qui permettront de mesurer ces résultats. On s'attend à ce que ces stratégies soient élaborées davantage et incorporées au Rapport d'automne sur le rendement, qui sera présenté en octobre.

Engagements du MPO en matière de rendement

| Secteur d'activité | Offrir aux Canadiens les services suivants | Avec les résultats principaux suivants |
|---|--|--|
| Services à la navigation maritime | Fournir et assurer le fonctionnement efficace des aides à la navigation afin de permettre aux navigateurs de déterminer leur position par rapport à la terre ferme et aux dangers cachés, afin de réduire les risques de la navigation et la durée des trajets, à l'appui d'un réseau de transport maritime national sécuritaire et non préjudiciable à l'environnement. | Minimalisation des risques de blessure, de décès, de menace pour l'environnement, de perte de biens ou de perte économique induite attribuables aux obstacles à la navigation. |
| Services de communications et de trafic maritimes | Fournir des services de communications et de trafic maritimes aux navigateurs et au grand public pour assurer la sauvegarde des vies humaines en mer en application des ententes internationales, la protection de l'environnement par la gestion du trafic, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'information à des groupes commerciaux et nationaux. | Accès à un réseau complet, rapide et souple de services de communications et de trafic maritimes permettant de limiter les risques et la fréquence des accidents maritimes, de la pollution marine et des pertes de vie humaine en mer, ainsi qu'une amélioration du rendement économique et opérationnel au profit de l'industrie maritime et des programmes gouvernementaux. |
| Opérations de déglçage | Appuyer les activités économiques en facilitant le mouvement sûr et efficace des navires traversant les eaux envahies par les glaces de l'Arctique et du Sud englobant les Grands Lacs et la côte est du Canada. Tenter une réduction des risques d'inondations dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation de glace. Veiller au réapprovisionnement annuel des installations militaires et des localités du Nord. | Minimalisation des risques de blessure, de décès, de perte de biens, de menaces pour l'environnement ou de perte économique induite attribuables aux glaces, pour les bateaux naviguant dans les eaux canadiennes. |

| Secteur d'activité | Offrir aux Canadiens les services suivants | Avec les résultats principaux suivants |
|---|---|--|
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | Sauvetage en mer et protection du milieu marin. | Niveau acceptable de risque de blessure, de décès, de menace pour l'environnement et de perte de biens grâce à une intervention rapide, efficace et efficiente en cas d'incident maritime justifiant une opération de recherche-sauvetage, à une intervention rapide, efficace et efficiente en cas de déversement en mer de pétrole ou de substances chimiques; et navigation de plaisance sans danger grâce à des activités de promotion de la sécurité et de la réglementation. |
| Hydrographie | Fournir une base scientifique fiable afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la navigation pour les opérations maritimes en eaux canadiennes et frontalières. | Amélioration des connaissances scientifiques et de l'accès à l'information sur les profondeurs d'eau, les marées, les courants, les niveaux d'eau et les relations géographiques entre les eaux canadiennes, les eaux limitrophes et le compartiment continental canadien afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport et de répondre aux autres besoins des clients. |
| Sciences halieutiques et océaniques | Fournir un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques marines et anadromes, ainsi que pour le développement durable de l'aquaculture; fournir de l'information scientifique sur les eaux océaniques et littorales et sur les écosystèmes à l'appui d'une gestion intégrée des ressources, de la mise en valeur des océans, de la prévision climatique, des services maritimes, des travaux maritimes, de la défense et du transport maritime. | Constitution d'une base scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques. En ce qui a trait à l'aquaculture, transfert de connaissances et de technologies issues de projets de recherche, qui rendra possible l'élevage de nouvelles espèces, et progrès dans la prévention de la propagation des maladies du poisson. |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | Concrétisation de la protection et de la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson, par l'application d'une approche intégrée. | Écosystèmes aquatiques sains et productifs grâce à l'amélioration des connaissances scientifiques et à l'efficacité de la gestion. |

| Secteur d'activité | Offrir aux Canadiens les services suivants | Avec les résultats principaux suivants |
|-------------------------------------|--|--|
| Gestion des pêches | Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en association avec les intervenants, en assurer l'utilisation durable. | Amélioration de la conservation et de la durabilité biologique des stocks de poisson à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles et dans les eaux adjacentes, grâce à une approche intégrée de gestion de la ressource. Une industrie caractérisée par un nombre réduit de bateaux et de participants professionnels qui partageront la responsabilité et l'imputabilité à l'égard de la cogestion de la ressource. Un régime intégré de surveillance et d'application qui contribue à la conservation et à la durabilité de la ressource en assurant le respect des règlements adoptés en vertu de la Loi sur les pêches. |
| Inspection des produits de la pêche | Obtenir la certitude raisonnable que le poisson et les produits de la pêche destinés aux marchés intérieurs et internationaux respectent les normes canadiennes ou étrangères de classement, de manutention, d'identification, de transformation, de qualité et de sécurité. | Poisson et produits de la pêche intérieurs et importés respectant les normes nationales et internationales applicables en matière de sécurité, de qualité et d'identification. |
| Ports | Maintenir les ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts pour le commerce et en bon état. Se dessaisir des ports de plaisance. | Un réseau essentiel de ports de pêche gérés localement, à la fois sûrs, accessibles et exploitables. |
| Gestion de la flotte | Assurer un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme du MPO, soit les Services à la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes, les Opérations de déglçage, le secteur Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, la Gestion des pêches, le secteur Sciences halieutiques et océaniques, et le secteur de l'Hydrographie. | Accès à des plates-formes maritime et aérienne adéquate, rentable et efficace pour la conduite des activités opérationnelles en mer. |
| Politiques et services internes | Pour appuyer les secteurs d'activité examinés, le Ministère maintiendra l'infrastructure et les services nécessaires pour donner au personnel l'information, la technologie et le soutien requis pour réaliser la vision et la mission du MPO, au Canada et à l'étranger, au moment opportun et au coût optimal. | Ministère bien appuyé par des politiques, des communications et d'autres services ministériels, comme les finances et les ressources humaines, fondés sur la qualité de la prestation, une infrastructure appropriée et la compétence fonctionnelle. |

B. Vue d'ensemble du Ministère

Rôles, responsabilités et mission

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable, au nom du gouvernement du Canada, des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que des services maritimes sans danger, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondialisée.

Le partage des compétences est tel au Canada que tous les niveaux de gouvernement ont une certaine responsabilité à l'égard des pêches et des ressources côtières et marines du pays. Les gouvernements provinciaux interviennent grandement dans le dossier des pêches et des océans. Les groupes autochtones ainsi que l'industrie de la pêche et l'industrie maritime apportent eux aussi une importante contribution à la gestion des pêches et des océans, à l'instar des universités et des institutions scientifiques. Le mandat, l'objectif du programme, les priorités et buts à long terme et les activités principales que décrit le présent document s'appliquent aux responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral.

Vision et mission

La vision du Ministère est :

- celle d'un organisme qui serait un chef de file mondial en matière de gestion des océans et des ressources aquatiques.

La mission du Ministère est :

- de gérer les océans et les principales voies navigables du Canada pour qu'ils soient propres, sûrs, productifs et accessibles, d'assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques et de faciliter le commerce maritime.

Organisation et composition du programme

Le Ministère compte cinq sous-ministres adjoints (SMA) qui sont chargés des secteurs d'activité suivants :

- Le Commissaire de la Garde côtière est chargé des Services à la navigation maritime, des Services de communications et de trafic maritimes, des Opérations de déglacage,

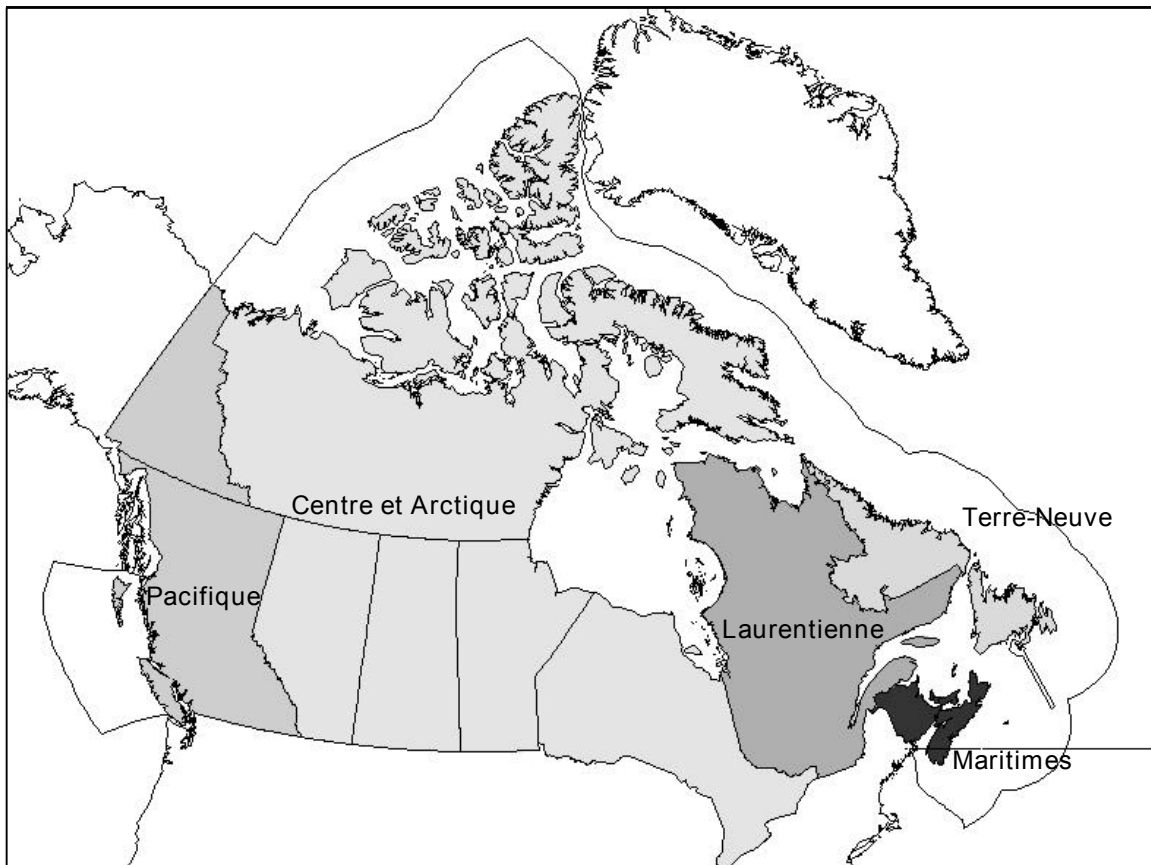
des services de Sauvetage, sécurité et intervention environnementale et de la Gestion de la flotte.

- ❑ Le SMA, Sciences s'occupe de l'Hydrographie, des Sciences halieutiques et océaniques, de la Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement.
- ❑ Le SMA, Gestion des pêches est chargé de la Gestion des pêches, à l'exception des programmes spéciaux de réduction de capacité.
- ❑ Le SMA, Politiques est chargé de la composante des politiques du secteur des Politiques et services internes, y compris les programmes spéciaux de réduction de capacité.
- ❑ Le SMA, Services intégrés s'occupe de la composante des services intégrés du secteur des Politiques et services internes, en plus du secteur des Ports.

Provisoirement et jusqu'à ce que les dispositions nécessaires à la création d'un nouvel organisme d'inspection des produits alimentaires soient établies, le secteur de l'Inspection des produits de la pêche, dirigé par le directeur général de l'Inspection, relève directement du sous-ministre.

Le programme est appliqué dans les régions du Ministère, qui ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal : région de Terre-Neuve – St. John's (Terre-Neuve); région des Maritimes – Halifax (Nouvelle-Écosse); région Laurentienne – Québec (Québec); région du Centre et de l'Arctique – Winnipeg (Manitoba); région du Pacifique – Vancouver (Colombie-Britannique).

Régions du Ministère des Pêches et des Océans



Objectifs, priorités et stratégies du Ministère

Priorités et buts à long terme

Gérer et protéger les ressources halieutiques : gérer, protéger et affecter les ressources biologiques des océans de manière à garantir l'autosuffisance de la pêche en assurant la protection des ressources halieutiques du Canada et leur utilisation durable.

Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole : gérer de façon intégrée et cohérente les milieux marin et dulçaquicole par la gérance et la protection d'un habitat productif du poisson et réduire les risques et les incidences des déversements d'hydrocarbures et de substances chimiques en mer.

Comprendre les océans et les ressources aquatiques : acquérir, appliquer et communiquer les connaissances sur les océans du Canada ainsi que sur les ressources marines et dulçaquicoles pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du MPO.

Maintenir la sécurité nautique : améliorer la sécurité de l'utilisation des milieux marin et dulçaquicole afin de réduire le nombre et la gravité des incidents comme les abordages et les échouements, et venir en aide aux personnes en détresse ou en danger imminent, de façon à limiter les pertes humaines et matérielles.

Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans : établir le cadre stratégique et réglementaire requis et dispenser des services opérationnels à l'appui d'industries maritimes commercialement durables.

Pour soutenir ces objectifs à long terme, le Ministère s'est engagé à ce qui suit :

- 1) tenter d'améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en faisant participer ceux-ci plus efficacement aux processus décisionnels, au partage d'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- 2) améliorer le milieu de travail des employés en confiant aux gestionnaires la responsabilité de promouvoir un milieu où les orientations sont claires, et qui favorise le respect mutuel, le travail d'équipe et le professionnalisme, tout en offrant un service de qualité aux clients; un milieu dans lequel les employés partagent la responsabilité du renouveau du Ministère et de leur propre perfectionnement professionnel.

Activités principales du MPO – Contributions aux priorités ministérielles

| Secteur d'activité | Priorités ministérielles | | | | | | | Gestionnaire responsable |
|---|---|---|--|-------------------------------|--|--|---|---|
| | Gérer et protéger les ressources halieutiques | Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole | Comprendre les océans et les ressources aquatiques | Maintenir la sécurité navique | Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans | Améliorer les relations avec les clients | Améliorer le milieu de travail des employés | |
| Services à la navigation maritime | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Commissaire, GCC |
| Services de communications et de trafic maritimes | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Commissaire, GCC |
| Opérations de déglçage | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Commissaire, GCC |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Commissaire, GCC |
| Hydrographie | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | SMA, Sciences |
| Sciences halieutiques et océaniques | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | SMA, Sciences |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | SMA, Sciences |
| Gestion des pêches | ✓ | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | SMA, Gestion des pêches* |
| Inspection des produits de la pêche | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | DG, Inspection |
| Ports | | | | | ✓ | ✓ | ✓ | SMA, Services intégrés |
| Gestion de la flotte | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | Commissaire, GCC |
| Politiques et services internes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | SMA, Services intégrés SMA, Politiques |

* Dans le secteur de la Gestion des pêches, c'est le SMA, Politiques qui est responsable des programmes spéciaux de réduction de capacité.

Plans de ressources et tableaux financiers

Vue d'ensemble*

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues | | | |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1996-1997** | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Dépenses brutes prévues | 1 399,8 | 1 149,0 | 1 098,0 | 1 097,8 |
| Moins : recettes à valoir sur le crédit | 34,0 | 53,4 | 53,2 | 52,7 |
| Dépenses prévues nettes | 1 365,8 | 1 095,6 | 1 044,8 | 1 045,1 |
| Moins : recettes à valoir sur le Trésor | 71,7 | 59,8 | 60,8 | 60,8 |
| Plus : coût estimatif des services fournis par d'autres ministères | 63,1 | 63,1 | 63,1 | 63,1 |
| Coûts nets du Ministère | 1 357,2 | 1 098,9 | 1 047,1 | 1 047,4 |

* La vue d'ensemble du Ministère vise à présenter toute la gamme des activités ministérielles et des besoins en ressources, ainsi que les coûts nets réels du Ministère. Les dépenses brutes prévues comprennent les postes budgétaires du Budget des dépenses principal (crédits plus recettes que le Ministère peut conserver) et elles peuvent aussi comprendre des rajustements qui ne pourraient figurer au Budget des dépenses principal. Voir, à la page 50, le rapprochement du Budget principal et des niveaux de dépenses prévus.

** Selon la mise à jour en cours d'exercice, moins les recettes non prévues de 7,6 millions de dollars pour les articles tels que les amendes et les saisies, le remboursement de dépenses des années précédentes et le produit de la vente de biens excédentaires.

Dépenses brutes prévues par secteur d'activité pour la période de planification

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues | | | |
|--|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1996-1997* | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Services à la navigation maritime | 160,2 | 138,6 | 135,2 | 136,8 |
| Services de communications et de trafic maritimes | 62,5 | 58,8 | 57,3 | 57,2 |
| Opérations de déglacage | 78,7 | 65,9 | 63,5 | 64,5 |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 149,1 | 135,4 | 121,7 | 123,3 |
| Hydrographie | 30,6 | 25,0 | 23,5 | 23,5 |
| Sciences halieutiques et océaniques | 136,0 | 113,3 | 106,9 | 102,3 |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | 46,1 | 39,3 | 37,2 | 37,1 |
| Gestion des pêches | 339,7 | 224,3 | 205,7 | 203,7 |
| Inspection des produits de la pêche | 30,6 | 27,2 | 27,2 | 27,2 |
| Ports | 55,8 | 52,2 | 52,1 | 52,2 |
| Gestion de la flotte | 144,7 | 117,7 | 125,7 | 126,3 |
| Politiques et services internes | 165,8 | 151,3 | 142,0 | 143,7 |
| Dépenses brutes prévues | 1 399,8 | 1 149,0 | 1 098,0 | 1 097,8 |

* Selon la mise à jour en cours d'exercice.

Dépenses prévues par secteur d'activité pour 1997-1998

| Secteur d'activité | (en millions de dollars) | | | | | | | | | |
|---|--------------------------|----------------|--------------|------------------------------|------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------|------------------------|----------------------------|
| | ETP | Budgétaires | | | | Postes législatifs* | Dépenses brutes prévues | Moins : | | Total des dépenses prévues |
| | | Fonctionnement | Capital | Subventions et contributions | Dépenses brutes votées | | | Dépenses brutes | à valoir sur le crédit | |
| Services à la navigation maritime | 1 281 | 115,4 | 23,2 | — | 138,6 | — | 138,6 | 28,2 | 110,4 | |
| Services de communications et de trafic maritimes | 630 | 47,0 | 11,8 | — | 58,8 | — | 58,8 | 0,7 | 58,1 | |
| Opérations de déglçage | 444 | 65,9 | — | — | 65,9 | — | 65,9 | 23,6 | 42,3 | |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 1 288 | 129,1 | 4,6 | 1,7 | 135,4 | — | 135,4 | 0,1 | 135,3 | |
| Hydrographie | 341 | 25,0 | — | — | 25,0 | — | 25,0 | — | 25,0 | |
| Sciences halieutiques et océaniques | 1 165 | 113,3 | — | — | 113,3 | — | 113,3 | — | 113,3 | |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | 442 | 39,3 | — | — | 39,3 | — | 39,3 | — | 39,3 | |
| Gestion des pêches | 1 423 | 172,1 | — | 52,0 | 224,1 | 0,2 | 224,3 | — | 224,3 | |
| Inspection des produits de la pêche | 408 | 27,2 | — | — | 27,2 | — | 27,2 | — | 27,2 | |
| Ports | 89 | 40,2 | 12,0 | — | 52,2 | — | 52,2 | — | 52,2 | |
| Gestion de la flotte | 364 | 58,9 | 58,8 | — | 117,7 | — | 117,7 | — | 117,7 | |
| Politiques et services internes | 1 314 | 142,2 | 8,7 | 0,4 | 151,3 | — | 151,3 | 0,8 | 150,5 | |
| Total des dépenses prévues | 9 189 | 975,6 | 119,1 | 54,1 | 1 148,8 | 0,2 | 1 149,0 | 53,4 | 1 095,6 | |

* Ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ni les allocations versées au ministre au titre des dépenses de fonctionnement.

C. Plans et priorités par secteur d'activité

Contexte de fonctionnement de la Garde côtière canadienne

Avant de commencer l'exposé des différents secteurs d'activité du MPO, il faut préciser que le contexte de fonctionnement était à peu près le même dans chacun des secteurs liés à la Garde côtière. Par conséquent, on a regroupé le contexte de fonctionnement des différents secteurs d'activité (Services à la navigation maritime, Services de communications et de trafic maritimes, Opérations de déglçage, Sauvetage, sécurité et intervention environnementale et Gestion de la flotte). Le contexte qui en résulte est présenté ci-après.

Les restrictions budgétaires, ajoutées aux exigences croissantes des Canadiens pour l'utilisation efficace des deniers publics, se sont traduites par la plus importante restructuration du gouvernement au cours des 50 dernières années. Un des principaux résultats de cet exercice, connu sous le titre d'Examen des programmes, a eu lieu en avril 1995, lors de la fusion de la Garde côtière canadienne et du ministère des Pêches et des Océans. Forte de son nouveau mandat, la Garde côtière a commencé à consolider deux flottes distinctes en une seule flotte civile marine pour l'ensemble du gouvernement du

Canada. Le nouveau ministère des Pêches et des Océans – en plus de protéger les ressources halieutiques à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles (qui représente 32 p. 100 de l'ensemble du territoire du Canada) – doit maintenant faciliter le commerce maritime et protéger le milieu marin de la pollution causée par les navires tout en veillant à la sécurité maritime en bordure du plus long littoral du monde. Lorsqu'on sait qu'il y a au Canada environ huit à dix millions de plaisanciers, 20 000 pêcheurs professionnels et un secteur des croisières actif et en pleine expansion, et que des biens d'une valeur de 84 milliards de dollars ont été transportés par les navigateurs commerciaux en 1994, il est aisé de comprendre l'importance critique que revêtent des services à la navigation sûrs, efficaces et abordables pour le bien-être économique et environnemental du Canada.

L'Examen des programmes visait à trouver des moyens de faire les choses différemment et à moindre coût pour le contribuable. La situation financière exigeait des réductions substantielles des coûts et des crédits parlementaires, c'est-à-dire des sommes fournies par le Parlement pour l'application des programmes de la Garde côtière. De plus, de récentes consultations au sujet du recouvrement des coûts des principaux programmes de la Garde côtière ont entraîné des demandes de réductions supplémentaires des coûts et d'amélioration du niveau de service en fonction des besoins des intervenants.

Pour atteindre ces objectifs, la GCC du XXI^e siècle sera substantiellement restreinte. Ainsi, d'ici la fin de l'exercice 1997-1998, la GCC s'engage à réduire le nombre de ses employés de 21 p. 100 par rapport à 1994-1995. Pendant la même période, ses dépenses de fonctionnement et d'entretien seront réduites de 25 p. 100. Respectant l'engagement du gouvernement de retirer une partie du fardeau du financement des programmes au Trésor et de le faire porter directement par ceux qui bénéficient des services, la GCC arrivera à réduire en permanence, d'ici l'an 2000, ses crédits annuels de 35 p. 100 par rapport à ses plans antérieurs de dépenses.

Le défi indiscutable de la GCC sera de mettre en œuvre ces réductions historiques et considérables tout en continuant de faire sa part pour assurer le même niveau de sécurité que par le passé, protéger le milieu marin et soutenir le commerce maritime. Par ailleurs, tandis que les services sont modifiés et que se met en place un système de recouvrement partiel, de nouvelles exigences sont imposées à des clients qui ont toujours reçu un niveau élevé de services de la Garde côtière, souvent à peu ou pas de frais. Par conséquent, la GCC se voit dans l'obligation de prendre des décisions difficiles qui touchent ses employés, ses clients directs et le public en général. Bien que la réduction des coûts soit prioritaire, elle sera réalisée tout en assurant un équilibre avec l'engagement de la Garde côtière à l'égard de la sécurité maritime. Les normes de sécurité seront maintenues, mais à un coût moindre, à mesure que progresse l'application des stratégies suivantes :

- Adopter de nouvelles méthodes de prestation des services. Promouvoir les partenariats, déléguer des services et, dans certains cas, se retirer en partie ou en totalité de certains services non reliés au rôle de sécurité de la GCC.
- Mettre davantage l'accent sur la clientèle. La GCC a établi une relation de travail étroite avec les intervenants par la mise sur pied de conseils consultatifs du transport

maritime. Ces conseils donnent des avis sur les besoins de services du commerce maritime. Par exemple, le conseil national a créé un groupe d'étude chargé de déterminer le niveau de service et les méthodes de recouvrement des coûts appropriés pour les activités de déglacement. Dans la même veine, la GCC a mis sur pied le Conseil consultatif national de la navigation de plaisance, qui la conseillera au sujet des services à fournir aux plaisanciers.

- ❑ Miser sur la technologie. La GCC favorise l'utilisation de moyens innovateurs et rentables d'offrir ses services, afin qu'ils soient plus accessibles, mieux adaptés et plus abordables. En collaboration avec le secteur privé, la GCC met à profit les nouvelles technologies afin de réduire le coût des services et d'améliorer la sécurité.
- ❑ Imposer des frais de services. Le gouvernement a mis l'accent sur un nouveau principe important, selon lequel les bénéficiaires des ressources et des services publics devraient payer une juste proportion des coûts. La GCC met sur pied un barème de droits à l'intention du secteur de la navigation commerciale pour ses services d'aide à la navigation et de déglacement, et envisage de fixer des droits qui lui permettront de récupérer une partie du coût des services fournis au secteur de la navigation de plaisance. (Voir chaque secteur d'activité pour obtenir plus d'information.)
- ❑ Réforme et affectations multiples. La GCC est en train de repenser l'exécution de ses programmes afin de fournir ses services de manière à assurer le meilleur rapport qualité-prix aux contribuables. Par exemple, l'intégration des Centres de communications et de trafic maritimes avec les stations radio permettra à la GCC d'accroître les économies réalisées par la réduction du personnel et des installations. En outre, les nouvelles exigences d'affectations multiples permettront à la flotte fusionnée, comprenant un moins grand nombre de bateaux, d'accomplir des tâches diverses, notamment recherche et sauvetage, conservation et protection des ressources halieutiques, recherche scientifique, déglacement et installation d'aides à la navigation.

La stratégie globale de réduction, qui englobe les réductions découlant de l'Examen des programmes et d'autres mesures, sera mise en œuvre par une baisse radicale des coûts de fonctionnement et d'entretien, par une gestion judicieuse de nos biens immobiliers substantiels et par l'imposition de droits à ceux qui bénéficient le plus directement des services de la Garde côtière. De ces mesures, les réductions de coûts seront de loin les plus importantes.

Services à la navigation maritime

Objectif

Fournir et assurer le fonctionnement efficace des aides à la navigation afin de permettre aux navigateurs de déterminer leur position par rapport à la terre ferme et aux dangers cachés, afin de réduire les risques de la navigation et la durée des trajets, à l'appui d'un réseau de transport maritime national sécuritaire et non préjudiciable à l'environnement.

Questions liées à la gestion du changement

- Pour être mieux en mesure de mettre l'accent sur ses rôles fondamentaux (comme la sécurité) et conformément à la politique gouvernementale de partage des coûts avec les bénéficiaires des services, la Garde côtière se retirera des activités de dragage à l'exception de celles qui sont liées à ses obligations contractées par traité.
- Des conseils consultatifs sont créés pour donner des avis de façon continue au sujet des besoins de services. Ultérieurement, le coût des aides à la navigation sera réduit par la diminution ou l'élimination des besoins de matériel et d'entretien. La sécurité sera maintenue grâce à une combinaison différente d'aides visuelles et électroniques.
- L'utilisation de matériel plus efficace permettra de réduire les besoins d'entretien.
- La GCC facilite la mise en place de nouvelles technologies telles que le Système électronique de visualisation des cartes marines et des technologies par satellite afin d'améliorer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement, et de contribuer à la réduction substantielle du réseau national des aides à la navigation.
- La GCC recouvrera une partie des coûts des services à la navigation offerts à la marine marchande au moyen de droits des services maritimes. Les objectifs de

GESTION DU CHANGEMENT – SERVICES À LA NAVIGATION MARITIME

- Retrait de certaines activités de dragage
- Réduction des coûts et du niveau de service des aides à la navigation
- Modernisation des aides à la navigation et définition des aides à la navigation de demain
- Nouvelle technologie par satellite pour améliorer la navigation et la protection de l'environnement
- Proportion croissante du coût des services recouvrée auprès du secteur de la marine marchande

recettes des services à la navigation et du déglçage sont de 40 millions de dollars pour chaque année visée par la période de planification.

- ❑ La GCC étudie la possibilité d'imposer des droits d'examen des demandes présentées en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables.

Résultats escomptés

Minimalisation des risques de blessure, de décès, de menace pour l'environnement, de perte de biens ou de perte économique induite attribuables aux obstacles à la navigation.

Ce secteur et ses activités contribuent directement à l'atteinte des résultats escomptés et de trois des objectifs à long terme du Ministère. En assurant et en entretenant un système intégré d'aide à la navigation à courte et à longue distance, en retirant les obstructions et en examinant les nouveaux projets qui pourraient nuire à la navigation, la Garde côtière :

- ❑ réduit le nombre et la gravité des collisions et des échouements, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau national de transport sûr et à l'atteinte de l'objectif du MPO de maintenir la sécurité nautique;
- ❑ réduit les risques et les incidences des déversements résultant de collisions et d'échouements, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau de transport respectueux de l'environnement et à l'atteinte de l'objectif du MPO de gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- ❑ réduit le temps de transit des bateaux, contribuant ainsi à l'amélioration du rendement économique et opérationnel de ses clients et à l'atteinte de l'objectif du MPO de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

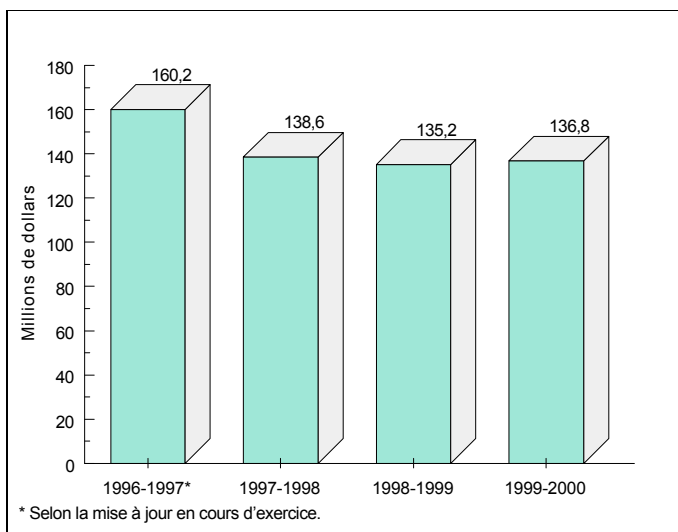
Plans et stratégies clés

- ❑ Accélérer la modernisation des aides à la navigation en prenant les mesures suivantes :
 - terminer la mise en œuvre du Système de positionnement global différentiel d'ici janvier 1998;
 - éliminer, d'ici l'an 2000, le Loran C, système de navigation à longue portée permettant aux navigateurs de déterminer leur position;
 - aider le Service hydrographique du Canada afin qu'il termine la couverture par carte électronique de toutes les eaux canadiennes;

- faciliter l’acceptation nationale et internationale du système électronique de cartes marines, du Système électronique de visualisation des cartes marines et du Système de positionnement global différentiel;
 - poursuivre le projet des services de phares : automatisation et retrait du personnel;
 - mettre en œuvre un système de bouées de cinq ans;
 - faire des balayages appropriés du milieu.
- Rajuster les niveaux de service conformément à une norme unique, basée sur une nouvelle combinaison d’aides électroniques et visuelles, au cours de la période de planification de trois ans.
- Se retirer de certaines activités de dragage :
- rivières Fraser et Athabasca – retrait d’ici trois ans;
 - ports du Saint-Laurent – retrait d’ici un an;
 - lac Winnipeg – dragage réduit au cours des trois prochaines années.
- Modifier la Loi sur la protection des eaux navigables en vue de confirmer l’applicabilité de la loi, de simplifier le processus d’application et de prévoir le recouvrement des coûts.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Services à la navigation maritime



Services de communications et de trafic maritimes

Objectif

Fournir des services de communications et de trafic maritimes aux navigateurs et au grand public pour assurer la sauvegarde des vies humaines en mer en application des ententes internationales, la protection de l'environnement par la gestion du trafic, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'information à des groupes commerciaux et nationaux.

Questions liées à la gestion du changement

- La GCC étudie la possibilité d'utiliser de nouvelles technologies, notamment les systèmes d'identification automatique (SIA) pour les navires afin d'améliorer le service et de réduire ses coûts globaux de gestion du trafic.
- La GCC met au point le Système national d'information sur la navigation maritime, un système d'information en temps réel qui permettra d'automatiser la collecte, le traitement, l'affichage et la diffusion d'information sur le trafic maritime.
- L'intégration du système de contrôle des mouvements maritimes et des stations radio de la Garde côtière se poursuivra en 1998-1999; on terminera le travail de réduction du nombre de stations avec personnel des Services de communications et de trafic maritimes, qui passera de 43 à 22, et on finira de former le personnel. Ces activités n'entraîneront aucune réduction de service.
- La GCC met en œuvre le système GMDSS (Global Maritime Distress & Safety System) en collaboration avec le milieu de la marine marchande internationale, conformément aux modifications de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS).
- La GCC étudie actuellement la possibilité d'effectuer d'autres intégrations et réductions connexes de ressources par l'examen du niveau de service, la détermination des risques et l'étude de nouvelles technologies.
- La GCC met de nouveau l'accent sur la clientèle et sur le partenariat.
- La GCC doit résoudre certaines questions relatives au remplacement de l'actif des Services de communications et de trafic maritimes, en période de restrictions budgétaires et de mesures de recouvrement des coûts.

Résultats escomptés

Accès à un réseau complet, rapide et souple de services de communications et de trafic maritimes permettant de limiter les risques et la fréquence des accidents maritimes, de la pollution marine et des pertes de vies humaines en mer, ainsi qu'une amélioration du rendement économique et opérationnel au profit de l'industrie maritime et des programmes gouvernementaux.

Ce secteur et ses activités contribuent directement à l'atteinte des résultats escomptés et de trois des objectifs à long terme du Ministère. En assurant les communications et la coordination en matière de sécurité et de sauvegarde des vies humaines, en procédant à une vérification des navires afin de s'assurer qu'aucun bateau non sécuritaire n'entre dans les eaux canadiennes, en réglementant les mouvements des navires, en facilitant les communications terre-mer de l'industrie et la gestion d'un système intégré d'information marine afin d'optimiser les mouvements des navires, la Garde côtière :

- réduit le nombre et la gravité des collisions et des échouements, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau national de transport sûr et à l'atteinte de l'objectif du MPO de maintenir la sécurité nautique;
- réduit le nombre et la gravité des incidents qui placent des personnes en situation de détresse ou de danger imminent, ce qui contribue à la réduction des pertes de vie, à la mise en place d'un réseau national de transport sûr et à l'atteinte de l'objectif du MPO de maintenir la sécurité nautique;
- réduit les risques et les incidences des déversements résultant de collisions et d'échouements, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau de transport respectueux de l'environnement et à l'atteinte de l'objectif du MPO de gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- réduit le temps de transit des bateaux, contribuant au rendement économique et opérationnel de ses clients et à l'atteinte de l'objectif du MPO de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

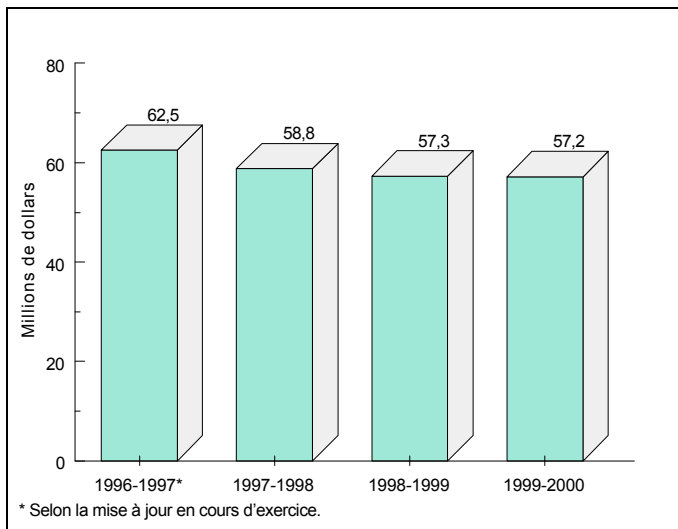
Plans et stratégies clés

- Terminer l'intégration des Services de communications et de trafic maritimes d'ici 1998-1999.
- Terminer l'élaboration d'un plan stratégique pour une période allant au-delà de l'an 2000.
- Poursuivre le projet de mise en œuvre d'un VHF/DSC dans le cadre d'un engagement international à l'égard du GMDSS. Le projet, qui est à l'étape de la planification, doit commencer en 1998-1999.

- ❑ Poursuivre la phase I du Système national d'information sur la navigation maritime, qui doit être terminée en mars 1998. La phase II sera bientôt approuvée; le projet doit être terminé d'ici 1999.
- ❑ Effectuer d'autres essais et d'autres évaluations de la technologie du SIA en vue de l'appliquer sur le fleuve Saint-Laurent et sur la côte ouest du Canada. D'autres zones telles que la baie de Plaisance (pour la circulation provenant du champ Hibernia ou de Voisey's Bay) ou Kitimat (terminal de transbordement de gaz naturel liquéfié) pourraient se prêter à un mode de réglementation et de surveillance discrète sur grande distance de type SIA.
- ❑ Adopter les technologies numériques et de multiplexage pour la transmission des données et de la voix afin de consolider davantage les stations radio après 1998-1999, et avoir recours à l'extraction des données radar afin de favoriser une plus grande consolidation des centres.
- ❑ Mettre en œuvre une politique d'assurance de la qualité des Services de communications et de trafic maritimes en 1997.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Services de communications et de trafic maritimes



Opérations de déglacage

Objectif

Appuyer les activités économiques en facilitant le mouvement sûr et efficace des navires traversant les eaux envahies par les glaces de l'Arctique et du Sud englobant les Grands Lacs et la côte est du Canada. Tenter une réduction des risques d'inondations dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation de glace. Veiller au réapprovisionnement annuel des installations militaires et des localités du Nord.

Questions liées à la gestion du changement

- La GCC continuera de négocier le transfert de responsabilité du Transport maritime dans l'est de l'Arctique avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- Des conseils consultatifs sont créés afin de donner des avis de façon continue sur les besoins de services. Il pourrait en résulter une diminution des coûts et des niveaux de service.
- La GCC ajoutera une composante de déglacage aux droits des services maritimes afin de recouvrer une partie des coûts auprès du secteur de la marine marchande. Les objectifs de recettes des services à la navigation et du déglacage sont de 40 millions de dollars pour chaque année visée par la période de planification.

GESTION DU CHANGEMENT – OPÉRATIONS DE DÉGLAÇAGE

- Transfert du Transport dans l'est de l'Arctique et des sites de réapprovisionnement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
- Création de conseils consultatifs sur les besoins de service pour réduire les coûts et les niveaux de service
- Ajoute de la composante de déglacage aux droits des services maritimes

Résultats escomptés

Minimalisation des risques de blessure, de décès, de perte de biens, de menaces pour l'environnement ou de perte économique induite attribuables aux glaces, pour les bateaux naviguant dans les eaux canadiennes.

Ce secteur et ses activités contribuent directement à l'atteinte des résultats escomptés et de deux des objectifs à long terme du Ministère. En offrant l'escorte d'un brise-glace et en assurant l'entretien des voies maritimes, le déglacage des ports, la déviation des glaces, la lutte contre les crues et des services d'information, la Garde côtière :

- accroît la confiance à l'égard de la capacité des navires de voyager dans les eaux canadiennes pendant la saison des glaces, contribuant ainsi à l'amélioration du rendement économique et opérationnel des clients et à l'atteinte de l'objectif du MPO de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans;
- réduit le temps de transit des bateaux, contribuant ainsi à l'amélioration du rendement économique et opérationnel des clients et à l'atteinte de l'objectif du MPO de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans;
- réduit le risque de dommages à la propriété le long des cours d'eau, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif du MPO de gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole.

En coordonnant les sites de réapprovisionnement de l'Arctique, la GCC :

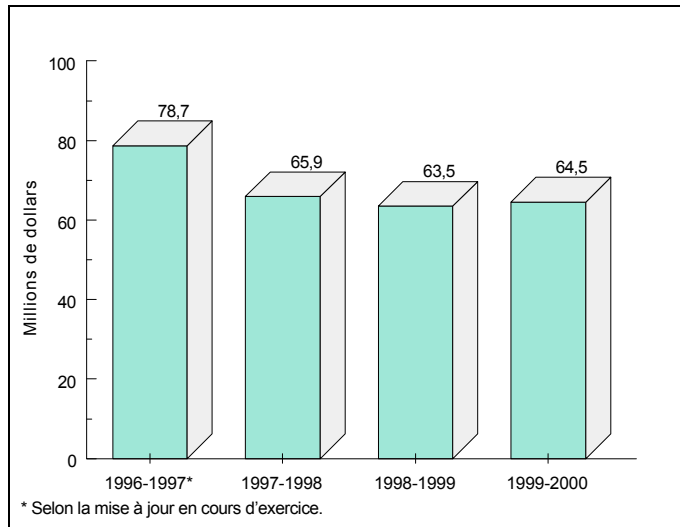
- s'assure que le Canada démontre activement sa souveraineté dans le Nord;
- veille au bien-être et à la viabilité économique des collectivités inuit.

Plans et stratégies clés

- Avec la Direction de la sécurité maritime de Transports Canada, jouer un rôle de chef de file dans le cadre de l'harmonisation des règles de navigation en région polaire qui régissent la construction et l'exploitation des navires qui naviguent dans les eaux polaires. Les objectifs sont d'améliorer la sécurité des navires afin de prévenir la pollution dans les eaux fragiles de l'Arctique et de favoriser un transport plus rentable des ressources de l'Arctique canadien.
- Ajouter la composante du déglacage aux droits des services maritimes.
- Transférer le Transport maritime dans l'est de l'Arctique et les sites de réapprovisionnement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Opérations de déglacage



Sauvetage, sécurité et intervention environnementale

Objectif

Sauvetage en mer et protection du milieu marin.

Questions liées à la gestion du changement

- Mesure d'identification et de permis visant les petits bateaux. La GCC contribue – par des partenariats avec les plaisanciers, les gouvernements et les organismes d'application des règlements – à apporter des améliorations efficaces, abordables et autofinancées au système de sécurité de la navigation de plaisance.
- La GCC consulte les plaisanciers au sujet de la meilleure façon d'élaborer et de mettre sur pied un système moderne d'identification des bateaux, ainsi qu'une nouvelle norme de compétence des conducteurs.

Résultats escomptés

Niveau acceptable de risque de blessure, de décès, de menace pour l'environnement et de perte de biens grâce à une intervention rapide, efficace et efficiente en cas d'incident maritime justifiant une opération de recherche-sauvetage, à une intervention rapide, efficace et efficiente en cas de déversement en mer de pétrole ou de substances chimiques;

et navigation de plaisance sans danger grâce à des activités de promotion de la sécurité et de la réglementation.

Ce secteur et ses activités contribuent directement à l'atteinte des résultats escomptés et de trois des objectifs à long terme du Ministère. En intervenant en cas d'incident maritime justifiant une opération de recherche-sauvetage, en accomplissant des activités de promotion de la sécurité et de réglementation et en intervenant en cas de déversement en mer de pétrole ou de substances chimiques, la Garde côtière :

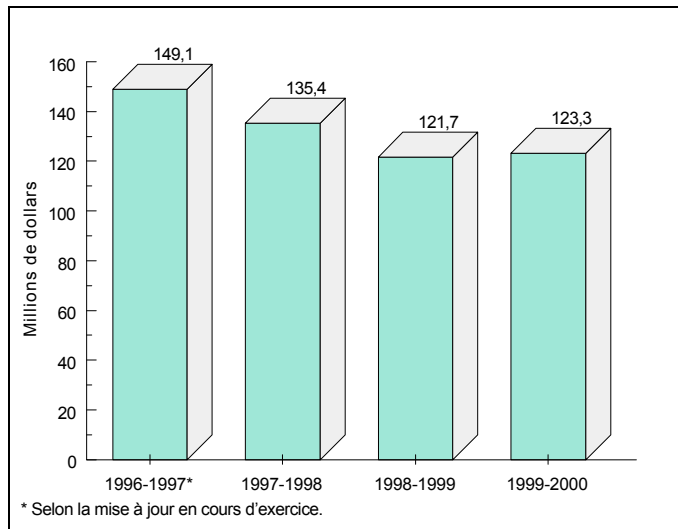
- réduit le nombre et la gravité des collisions et des échouements, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau national de transport sûr et à l'atteinte de l'objectif du MPO de maintenir la sécurité nautique;
- réduit les risques et les incidences des déversements résultant de collisions et d'échouements, contribuant ainsi à la mise en place d'un réseau de transport respectueux de l'environnement et à l'atteinte de l'objectif du MPO de gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- assure un équilibre durable entre la protection de l'environnement et la viabilité à long terme du commerce maritime, appuyant ainsi l'atteinte de l'objectif du MPO de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

Plans et stratégies clés

- Surveiller et examiner de façon continue le régime canadien d'intervention en mer et élaborer des propositions de changement, par exemple établir un régime d'intervention en cas de déversement de produits chimiques et de matières dangereuses en mer, pour le Canada.
- Mettre en œuvre un régime de permis et d'identification des bateaux et de compétence des conducteurs, incluant des systèmes financiers et de perception de recettes et la détermination et la mise en œuvre de mécanismes de financement des services de la GCC.
- Accroître la capacité de recherche et de sauvetage et exécuter des programmes de sécurité nautique par une plus grande participation des organisations de bénévoles.
- Superviser l'élaboration du cadre ministériel d'intervention nationale aux centres ministériels et régionaux.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Sauvetage, sécurité et intervention environnementale



Perspective environnementale du secteur des Sciences, 1997-1998

Le secteur des Sciences du MPO s'occupe de recueillir, d'analyser et d'interpréter les données dans les domaines de la biologie des pêches, des sciences aquacoles et de l'océanographie, de l'habitat du poisson et du milieu marin, ainsi que de l'hydrographie. Grâce à ces travaux d'analyse et d'interprétation, les scientifiques peuvent donner des conseils opportuns aux gestionnaires en vue de la conservation, de la protection et de l'utilisation durable des ressources marines et aquatiques et d'une navigation sans danger.

À l'heure actuelle, le secteur des Sciences du MPO travaille dans un milieu socio-économique caractérisé par l'incertitude dans les domaines suivants :

- Développement durable des ressources marines. La mise en œuvre de la Loi sur les océans du Canada, récemment adoptée, et la ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ont suscité des attentes chez les intervenants au sujet de la gestion des ressources côtières et océaniques.
- Stocks de poisson exploités à des fins commerciales. Préoccupations continues au sujet de l'effondrement et de la fermeture des pêches de poisson de fond de la côte est, y compris la détermination du moment où les stocks se seront rétablis au point où il sera possible de rouvrir certaines pêches. Préoccupations au sujet de la diminution des retours de saumons cohos et quinnats sur la côte ouest. Constatation de l'impossibilité de soutenir les niveaux élevés des récents débarquements de homards de l'Atlantique.

- ❑ Aquaculture marine. Grandes attentes face à l'aquaculture en tant que moteur économique dans les régions côtières, tempérées par les préoccupations relatives à la nécessité de minimiser les effets négatifs possibles sur l'environnement des grandes installations aquacoles et les risques de transfert de maladies et de gènes des poissons d'élevage aux poissons sauvages.
- ❑ Pollution. Préoccupations constantes au sujet des produits chimiques toxiques dans le milieu marin et de leur absorption dans la chaîne alimentaire, surtout dans l'Arctique, où les espèces marines sauvages (poissons et mammifères marins) constituent une part importante du régime alimentaire des résidents ruraux.
- ❑ Évaluation environnementale. Participation du Ministère à l'examen de plusieurs projets de grande envergure, surtout dans l'est du Canada; la possibilité de conclure des ententes d'harmonisation au sujet des évaluations environnementales et de la gestion de l'habitat avec les gouvernements provinciaux pourrait faciliter les processus d'approbation.
- ❑ Défis hydrographiques. Concilier la nécessité de faire des levés dans les régions isolées insuffisamment cartographiées et les exigences des cartes électroniques dans les zones de trafic maritime intense.
- ❑ Diminution des ressources du programme. Nécessité de trouver de nouveaux moyens de réaliser les programmes et de fournir les services essentiels avec une base de ressources réduite. À compter de l'exercice 1994-1995 et pour les quatre années suivantes, le secteur des Sciences sera assujéti à un important processus de réduction, de restructuration et de réorientation. Cette transformation inclut des modifications au niveau du mandat, l'addition de nouvelles fonctions, le retrait de certaines autres, des coupures budgétaires importantes de l'ordre de 32 p. 100 et des changements dans la manière d'appliquer les programmes scientifiques. Les nouvelles démarches incluront l'utilisation de technologies innovatrices et la coopération avec les clients, les intervenants et des organismes de recherches de l'extérieur du MPO.
- ❑ Modification du mandat. Dans le contexte de l'Examen des programmes et du budget fédéral, le gouvernement a décidé que le MPO devrait mettre l'accent sur les océans et les pêches maritimes. Par conséquent, les Sciences englobent maintenant trois activités redéfinies : Sciences halieutiques et océaniques, Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement et Hydrographie.

Pour relever les défis du XXI^e siècle, l'orientation stratégique du secteur des Sciences inclura ce qui suit :

- ❑ Mettre l'accent sur les activités principales :
 - les sciences à l'appui de la conservation des ressources marines et de leur habitat, en adoptant sur une démarche basée sur l'écosystème

- la recherche à l'appui de la gestion intégrée des ressources et des activités océaniques, côtières et estuariennes
 - la recherche à l'appui du développement de l'aquaculture marine
 - la recherche océanographique sur les questions d'importance pour la conservation des ressources halieutiques
 - la recherche et le contrôle de substances toxiques ayant des répercussions sur les pêches commerciales et la santé des humains
 - la polyvalence des bateaux et autres plates-formes et technologies de collecte de données
 - les levés dans les ports et les zones d'accès aux ports
 - l'élaboration et la production de cartes électroniques.
- Éliminer des niveaux de gestion et mettre en œuvre un système de gestion du programme :
- Des équipes pluridisciplinaires, interrégionales, se chargeront d'une plus grande partie du programme des Sciences grâce à un système de gestion du programme. Des zones clés ont été définies pour les projets pilotes.
- Mettre en œuvre la gestion par zone dans la région de l'Atlantique :
- Le principe de la gestion par zone a été choisi pour les Sciences sur la côte atlantique, afin d'améliorer la rentabilité des programmes de recherche. Un comité de coordination, des groupes de travail et des programmes clés de recherche par zone dans les domaines de l'aquaculture et de l'océanographie ont déjà été mis en place.
- Collaborer avec des partenaires
- Les partenariats, notamment avec l'industrie et les universités, seront de plus en plus nombreux pour la réalisation des recherches et la solution des problèmes scientifiques. Il existe de nombreux exemples de collaboration avec des clients et des partenaires dans les domaines des sciences halieutiques (p. ex., pêches indicatrices, sébaste, crabe des neiges, morue charbonnière), de l'aquaculture et de l'hydrographie (p. ex., établissement des cartes électroniques).
- Sciences et technologie
- En réponse à la reconnaissance au sein du régime fédéral de l'importance des sciences et de la technologie (S-T) pour la prospérité future du Canada dans le cadre de l'économie naissante du savoir, le MPO travaille en collaboration avec

d'autres ministères et organismes à caractère scientifique à toute une gamme de projets. Il contribue également à la mise en œuvre d'une vaste stratégie fédérale en matière de S-T, qui englobe différentes activités, dont la définition d'objectifs nationaux cohérents ainsi que l'élaboration d'un cadre fédéral international en S-T. L'établissement et la mise en œuvre d'un cadre de ressources humaines en S-T en vue d'encourager l'innovation et l'entrepreneuriat parmi les employés fédéraux en S-T est de la plus haute importance pour le succès de la stratégie.

Hydrographie

Objectif

Fournir une base scientifique fiable afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de la navigation pour les opérations maritimes en eaux canadiennes et frontalières.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

Les cartes marines d'un bon nombre des eaux navigables du Canada sont inappropriées à la navigation moderne. Cela donne lieu à de nombreux échouements, notamment dans des zones littorales isolées. De plus, l'absence de données hydrographiques appropriées ralentit l'exploitation des ressources qui dépend du transport maritime et empêche la production de cartes électroniques pour ces régions.

Questions liées à la gestion du changement

- ❑ Afin de satisfaire à la demande de cartes électroniques du milieu de la navigation, le Service hydrographique du Canada tente de terminer des cartes de navigation électroniques pour toutes les grandes routes de navigation d'ici la fin de 1997. Cet objectif est d'autant plus exigeant que même si les cartes électroniques sont de plus en plus en demande, il est tout de même nécessaire de maintenir les cartes de papier, car les cartes électroniques ne seront pas reconnues comme les équivalents des cartes de papier avant au moins 1998.
- ❑ Pour se conformer aux mesures de production de recettes du gouvernement, le prix des cartes et autres publications nautiques a été augmenté d'environ 50 p. 100 le 1^{er} avril 1996.

Résultats escomptés

Amélioration des connaissances scientifiques et de l'accès à l'information sur les profondeurs d'eau, les marées, les courants, les niveaux d'eau et les relations géographiques entre les eaux canadiennes, les eaux limitrophes et la masse continentale

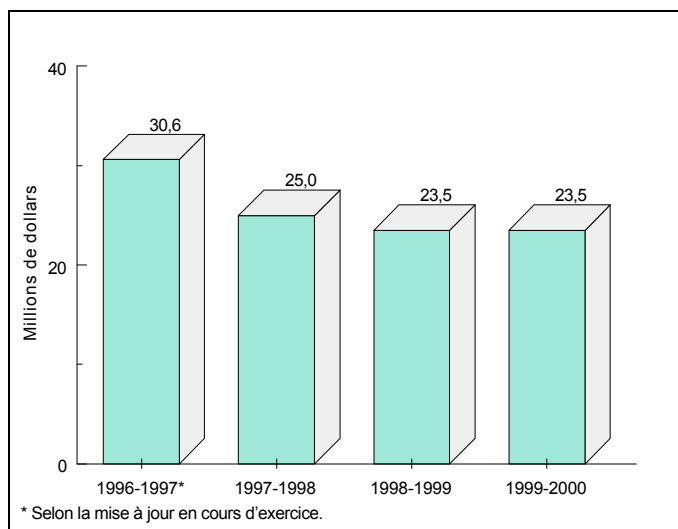
canadienne afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport et de répondre aux autres besoins des clients.

Plans et stratégies clés

- Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à incorporer dans les cartes toutes les données de levés existantes, lorsque c'est possible.
- Produire des cartes marines électroniques pour les zones de forte demande.
- Négocier et mettre en œuvre des ententes avec des entreprises hydrographiques du secteur privé en vue de mettre au point et de mettre en marché des technologies hydrographiques, afin d'améliorer l'accès à l'information et de faciliter la compréhension de cette information par les scientifiques.
- Accroître la collaboration avec les partenaires et le paiement, par les partenaires ou les clients, des levés répondant à des besoins particuliers.
- Utiliser des sonars multifaisceaux et assurer une couverture totale de la circulation dans l'océan, dans les zones de navigation, indiquant la profondeur minimale afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Hydrographie



Sciences halieutiques et océaniques

Objectif

Fournir un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques marines et anadromes, ainsi que pour le développement durable de l'aquaculture; fournir de l'information scientifique sur les eaux océaniques et littorales et sur les écosystèmes à l'appui d'une gestion intégrée des ressources, de la mise en valeur des océans, de la prévision climatique, des services maritimes, des travaux maritimes, de la défense et du transport maritime.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

Le secteur des Sciences doit relever le défi de l'évaluation des stocks de poisson exploités à des fins commerciales. Ce défi consiste à pouvoir mieux comprendre les facteurs liés aux conditions écologiques, à celles du milieu et de la pêche, qui sont à l'origine de la diminution des débarquements de poisson de fond sur la côte est et des retours de saumons cohos et quinnats sur la côte ouest. Les scientifiques cherchent également à comprendre la dynamique des stocks actuellement en bon état, tels que le homard et le crabe, afin de fournir des renseignements et des conseils en vue d'une utilisation durable de ces ressources. Les scientifiques du MPO travailleront avec leurs partenaires et clients de l'industrie de la pêche et du secteur de la recherche universitaire, afin de prédire le rétablissement des stocks commerciaux décimés et de déterminer les stratégies appropriées de réouverture des pêches lorsque les stocks sont rétablis.

Ces défis viennent renforcer la nécessité de rendre la recherche halieutique plus facile à comprendre pour les pêcheurs, les transformateurs et les collectivités côtières. Il faut aussi faire participer les pêcheurs et tirer parti des connaissances locales pour l'évaluation des stocks par des méthodes innovatrices, telles que la pêche indicatrice et les relevés coopératifs.

On garde de grands espoirs de voir l'aquaculture devenir le moteur économique des régions côtières. Les scientifiques du MPO arrivent à relever le défi d'aider l'industrie aquacole à résoudre ses problèmes techniques dans les domaines du diagnostic et de la prévention des maladies, ainsi que de la lutte contre celles-ci, de la gestion des géniteurs et des stocks de départ, de la nutrition et de la physiologie. Pendant ce temps, le MPO continue de travailler à déterminer les interactions

CONTEXTE

- Travailler avec les partenaires et les clients
- Encourager l'industrie aquacole à participer davantage aux activités de recherche et de développement
- Fournir de l'information et des conseils pour l'utilisation durable des ressources

environnementales des poissons sauvages et d'élevage. Le Ministère encouragera l'industrie aquacole à participer encore plus activement aux activités de recherche et développement à la fois sur le plan financier et sur le plan opérationnel.

Questions liées à la gestion du changement

- Chercher des mécanismes permettant de surmonter les obstacles à la réalisation de partenariats efficaces.
- Menaces pour les utilisations concurrentes des ressources marines, côtières et estuariennes.

Résultats escomptés

Constitution d'une base scientifique fiable pour la conservation des ressources halieutiques.

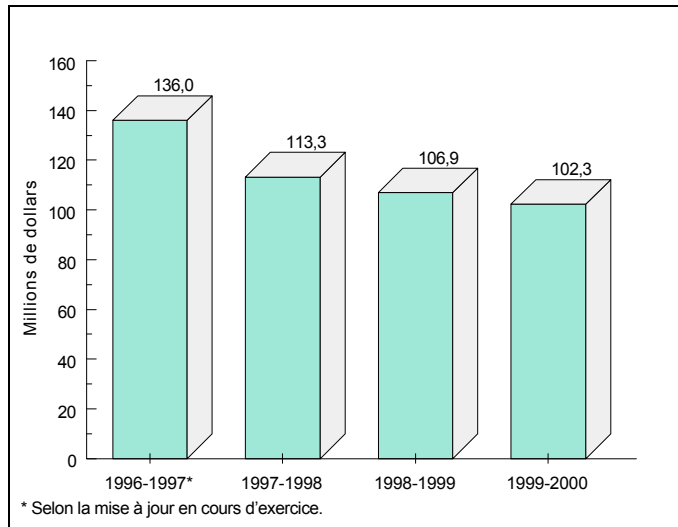
En ce qui a trait à l'aquaculture, transfert de connaissances et de technologies issues de projets de recherche, qui rendra possible l'élevage de nouvelles espèces, et progrès dans la prévention de la propagation des maladies du poisson.

Plans et stratégies clés

- Négocier et mettre en œuvre des ententes intégrées coopératives pour la recherche sur certains stocks de poissons et de mammifères marins, afin d'apporter une bonne base scientifique aux mesures de conservation.
- Élaborer des stratégies de gestion intégrée des ressources marines, côtières et estuariennes.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme coordonné auquel participeraient les centres de recherche du MPO, les sections de collecte et de gestion des données du Service des données sur le milieu marin, en vue de recueillir les données scientifiques et de les mettre à la disposition des utilisateurs, suivant les normes de service.
- Adapter la recherche aux besoins de la diversification de la production aquacole marine canadienne par le transfert de connaissances et de technologies découlant des projets de recherche.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Sciences halieutiques et océaniques



Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement

Objectif

Concrétisation de la protection et de la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson, par l'application d'une approche intégrée.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

On se préoccupe de plus en plus de l'état des écosystèmes aquatiques, de la productivité et de la qualité des ressources aquatiques, ainsi que de l'effet des perturbations de l'habitat sur ces ressources. La présence de produits chimiques toxiques, leur transfert par le biais de la chaîne alimentaire à l'être humain, leurs répercussions sur l'état des écosystèmes, y compris le poisson et les mammifères marins, exigent du MPO qu'il continue à axer ses efforts sur la compréhension des fonctions des écosystèmes et des effets des substances polluantes sur les ressources aquatiques et qu'il établisse les instruments réglementaires et non réglementaires nécessaires à la protection et à la conservation des ressources, notamment des lignes directrices et des normes visant à empêcher et à réduire les incidences sur les ressources renouvelables et leur habitat.

Dans le cadre de sa réforme, le MPO met l'accent sur des moyens innovateurs de garantir la protection des ressources aquatiques. La conservation et la protection, qui constituent des exigences prioritaires, sont assurées au moyen d'instruments tels que les zones de protection marine, les normes sur l'état des écosystèmes marins et les plans de gestion intégrée des zones côtières. De plus, la stratégie adoptée par le MPO dans le cadre de l'Examen des programmes nécessite la délégation de nombreuses fonctions de gestion de l'habitat du poisson d'eau douce aux provinces de l'intérieur. Ainsi, les provinces prendraient les décisions au nom du ministre des Pêches et des Océans, conformément à certaines dispositions de la Loi sur les pêches relatives à l'habitat. De plus, cette mesure éliminerait de la Loi sur les pêches le caractère déclencheur d'une évaluation en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, tout au moins pour les dispositions déléguées. En vertu de modifications apportées à la Loi sur les pêches, il deviendrait obligatoire d'obtenir un permis pour les projets susceptibles d'avoir des incidences importantes sur l'habitat du poisson; ce permis ne pourrait être accordé que par le gouvernement fédéral et déclencherait une évaluation en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

CONTEXTE

- Préoccupations au sujet de l'état des écosystèmes aquatiques
- Besoins prioritaires –
 - ⇒ zones de protection marine
 - ⇒ normes sur l'état des écosystèmes marins
 - ⇒ plans de gestion intégrée des zones côtières

Questions liées à la gestion du changement

- Nouvelles méthodes de gestion des questions océaniques avec l'adoption de la Loi sur les océans.
- Rationalisation des fonctions de protection de l'habitat dans les zones intérieures, de manière à tenir compte des réalités de l'application des programmes et de la nécessité d'aborder la conservation d'une manière efficace et uniforme.
- Fin graduelle des projets du Plan vert.
- L'accent mis sur une démarche basée sur l'écosystème plutôt que sur une seule ressource à la fois, et intensification des efforts dans le milieu marin, y compris la gestion durable des ressources marines et de leur habitat.

Résultats escomptés

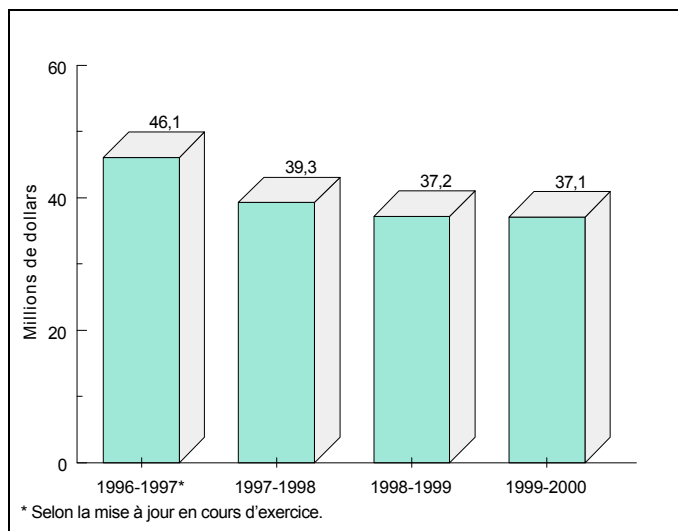
Écosystèmes aquatiques sains et productifs grâce à l'amélioration des connaissances scientifiques et à l'efficacité de la gestion.

Plans et stratégies clés

- ❑ Négocier avec les provinces de l'intérieur l'administration provinciale de plusieurs activités de gestion de l'habitat.
- ❑ Mesurer et atténuer les effets sur les écosystèmes aquatiques, leurs habitats et les ressources des perturbations physiques, chimiques et biologiques, des pressions accrues associées aux activités d'exploration et d'exploitation, des influences naturelles incluant l'abondance des prédateurs et des proies et du changement climatique.
- ❑ Élaborer, en collaboration avec les intervenants dans le domaine des océans, des stratégies, des politiques et des programmes en vue d'appliquer les pouvoirs de conservation et de protection accordés par la Loi sur les océans.
- ❑ En collaboration avec les principaux clients et partenaires, élaborer et mettre en œuvre un nouveau plan stratégique pour les Sciences environnementales qui mettra l'accent sur les questions environnementales prioritaires des écosystèmes aquatiques.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement



Gestion des pêches

Objectif

Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en association avec les intervenants, en assurer l'utilisation durable.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

L'exercice d'Examen des programmes a entraîné une réduction des ressources budgétaires nécessaires pour remplir nos engagements à l'égard de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques. C'est dans ce contexte que doit s'appliquer le programme de gestion des pêches qui doit répondre, grâce à une refonte complète, aux exigences fort divergentes et souvent contradictoires des pêcheurs et du public en général.

La Gestion des pêches a comme mandat d'utiliser la conservation pour concrétiser la vision d'un ensemble de ressources viables à l'appui de pêches autosuffisantes. L'énoncé de mission et la vision, ainsi que les normes de service établies pour la Gestion des pêches à la suite de l'Examen des programmes, confirment la priorité accordée à la conservation et le devoir qu'ont les utilisateurs des ressources de respecter les normes de conservation et les conditions d'exploitation, de participer davantage au processus décisionnel et d'assumer une plus grande responsabilité sur le plan des coûts à l'égard de la conservation et de la gestion des ressources.

L'objectif général de la Gestion des pêches est de s'assurer que l'on procède au renouvellement et les changements internes au sein du MPO en tenant compte du rythme de restructuration de l'industrie de la pêche et de la capacité des utilisateurs des ressources d'accepter un rôle accru, particulièrement dans le cadre des pêches actuellement visées par un moratoire, qui se caractérisent par des stocks gravement décimés, ou qui fournissent de faibles revenus économiques aux pêcheurs.

Questions liées à la gestion du changement

- Modification de la Loi sur les pêches (partenariats exécutoires, offices de sanctions administratives)
- Négociation et mise en œuvre du processus de cogestion, notamment l'établissement de plans de gestion intégrée et d'ententes d'exécution de projet conjoints
- Mise en œuvre d'une nouvelle combinaison stratégique d'instruments d'application des règlements.

Résultats escomptés

Amélioration de la conservation et de la durabilité biologique des stocks de poisson à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles et dans les eaux adjacentes, grâce à une approche intégrée de gestion de la ressource.

Une industrie caractérisée par un nombre réduit de bateaux et de participants professionnels qui partageront la responsabilité et l'imputabilité à l'égard de la cogestion de la ressource.

Un régime intégré de surveillance et d'application qui contribue à la conservation et à la durabilité de la ressource en assurant le respect des règlements adoptés en vertu de la Loi sur les pêches.

Plans et stratégies clés

- ❑ Négocier et élargir les ententes de cogestion avec les pêcheurs de tout le Canada, dans le cadre du renouvellement de la gestion des pêches du MPO. Les ententes de cogestion précèdent les ententes de partenariat et précisent les conditions et les dispositions financières en vertu desquelles une pêche sera gérée pendant une période de temps donnée. Le processus de cogestion inclut deux composantes distinctes, soit le plan de gestion intégrée et l'entente relative à un projet conjoint. On cherche à responsabiliser les intervenants et à leur faire partager les coûts, dans un effort conjoint visant à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources. Entre 20 et 30 ententes du genre seront élaborées en 1997-1998.
- ❑ Revoir le processus et la structure des plans de gestion intégrée du poisson. Les plans intégrés reconnaissent la priorité de la conservation et tiennent compte de toutes les disciplines et de tous les coûts nécessaires à la gestion d'une pêche donnée, ainsi que du rôle des participants, qui doivent atteindre les objectifs de conservation établis conjointement.
- ❑ Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de revitalisation du Pacifique, dont le but est de mettre fin à la surcapacité de la flotte et d'apporter d'autres changements institutionnels requis pour assurer la conservation et la viabilité des ressources. Deux des volets clés sont la réduction de 50 p. 100 de la taille de la flottille de pêche et l'introduction d'une série de mesures de délivrance des permis visant à diminuer les pressions exercées par la pêche sur les

LES STRATÉGIES DE GESTION DES PÊCHES INCLUENT –

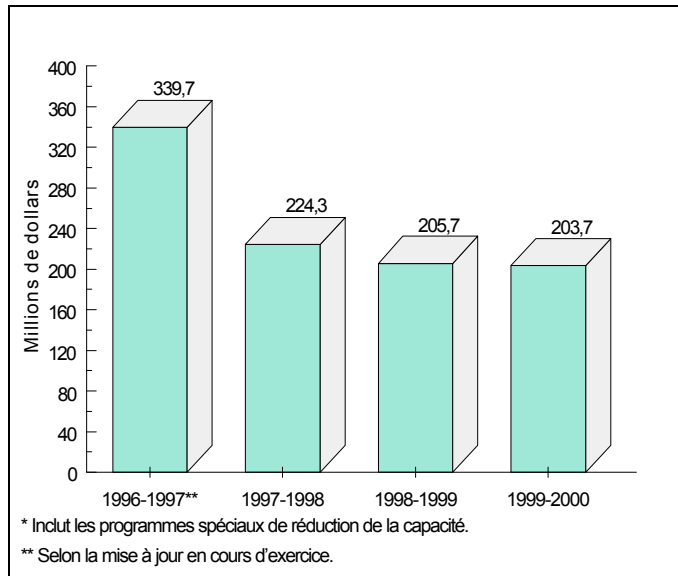
- Des ententes de cogestion
- Des plans de gestion intégrée des pêches
- Une stratégie de relance de la pêche du Pacifique
- La Stratégie sur les pêches autochtones
- Des offices de sanctions administratives

principales ressources. Les autres initiatives incluent des programmes de rétablissement et de mise en valeur de l'habitat, des programmes d'aide financière, une structure de consultation améliorée et la mise sur pied d'un conseil pour la conservation des ressources du Pacifique.

- ❑ Aider l'industrie à élaborer le code de conduite canadien de la pêche responsable.
- ❑ Élaborer une proposition et une stratégie de mise en œuvre des offices de sanctions administratives sur les deux côtes. Ainsi, un grand nombre d'infractions aux règlements de pêches autrefois soumises aux tribunaux criminels seront assujetties à un processus administratif indépendant.
- ❑ Terminer la mise en œuvre du Plan biennal de rationalisation de la flotte de Conservation et Protection d'ici le 31 mars 1998. Ce plan vise à ramener le nombre de bateaux avec équipage de 44 à 19, et de permettre l'achat d'une vingtaine de bateaux plus petits et mieux adaptés à toute une gamme de situations d'application des règlements dans les eaux côtières.
- ❑ Renforcer les activités de conservation et d'application des règlements des agents des pêches sur le terrain : en reprenant le recrutement afin de maintenir un effectif d'environ 500 agents des pêches; en augmentant les budgets de fonctionnement pour l'application réglementaire sur le terrain; en assurant un niveau opérationnel minimal dans toutes les régions; et en réduisant les fonctions des agents des pêches non liées à l'exécution.
- ❑ Restructurer le programme des observateurs des pêches en séparant le coût des jours de mer des frais administratifs en vue de pouvoir déléguer le coût des jours passés en mer sur les participants de l'industrie qui bénéficient de cette mesure de conservation.
- ❑ En vertu de la Stratégie sur les pêches autochtones (SPA), négocier ou renégocier des ententes de pêche avec les Premières nations ou des organisations des Premières nations. En ce moment, il y a des ententes avec 144 (80 p. 100) des Premières nations de la Colombie-Britannique, 52 (90 p. 100) des Premières nations de l'Atlantique canadien, ainsi que 14 (36 p. 100) des groupes inuit au Québec (il n'y a pas d'entente avec les Micmacs, les Malécites, et les Montagnais). La SPA constitue un cadre favorisant la gestion ordonnée des pêches autochtones conformément aux récents jugements des tribunaux qui ont confirmé les droits ancestraux dans ce domaine.
- ❑ En ce qui concerne la pêche étrangère, chercher à : conclure une entente avec les États-Unis afin de garantir l'application intégrale du principe d'équité du Traité du saumon du Pacifique; faire adopter une loi canadienne en vue de ratifier l'Accord des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants; améliorer les mesures de conservation et d'application des règlements de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) (p. ex., présence permanente d'observateurs à bord des bateaux membres de l'OPANO dans la zone de réglementation de cette dernière).

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Gestion des pêches*



Inspection des produits de la pêche

Objectif

Obtenir la certitude raisonnable que le poisson et les produits de la pêche destinés aux marchés intérieurs et internationaux respectent les normes canadiennes ou étrangères de classement, de manutention, d'identification, de transformation, de qualité et de sécurité.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

Le secteur de l'Inspection contribue à l'atteinte de l'objectif à long terme du MPO de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans par la mise au point et la promotion de normes appropriées applicables aux produits et aux procédés, qui contribuent à assurer un niveau acceptable de qualité, d'innocuité et d'identification des poissons et des produits de la pêche, et par une assurance raisonnable de la conformité aux normes.

Le Programme obligatoire de gestion de la qualité (PGQ) permet aux transformateurs canadiens de poisson de contrôler eux-mêmes la conformité aux règlements de leurs procédés, de déceler et de régler rapidement les problèmes de transformation, et fournit une assurance de plus de la conformité aux règlements des produits de la pêche préparés au Canada. Une des mesures clés consiste à remanier le PGQ, afin de garantir la conformité du

programme avec les principes du Système de l'analyse des risques – point critique pour leur maîtrise (HACCP), reconnu à l'échelle internationale, tout en simplifiant et en rationalisant les marches à suivre du PGQ.

Le Programme d'inspection des importations vise à empêcher l'importation, au Canada, de produits de la pêche impropres à la consommation, malsains ou mal étiquetés. La mise en place d'un Programme de gestion de la qualité pour les importateurs est une des principales mesures d'amélioration du Programme d'inspection.

Le Programme de surveillance et de contrôle des mollusques garantit un approvisionnement de produits sains et salubres sur les marchés intérieurs et étrangers, par la surveillance des mollusques afin de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de toxine responsable de l'intoxication paralysante par les mollusques et autres toxines marines; par l'ouverture et la fermeture de zones de récolte au besoin; par le contrôle des expéditions commerciales, afin d'éviter la présence de bactéries pouvant poser des risques pour la santé publique.

L'élaboration de protocoles d'entente et la conclusion d'ententes de reconnaissance mutuelle ou d'ententes de partenariat avec des clients du programme, les provinces ou les organismes d'inspection des pays étrangers permettent d'accroître le rendement du programme et de partager les coûts, ainsi que d'améliorer l'accès des exportateurs canadiens aux marchés et de réduire les coûts d'inspection pour le MPO et les transformateurs.

Questions liées à la gestion du changement

- ❑ Le transfert du Programme de l'inspection du poisson à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, parallèlement à la restructuration complète du programme, exige une gestion efficace et souple. Le processus de transition doit aussi être géré de façon à minimiser les répercussions de ces changements sur la prestation des services aux clients sans nuire aux normes de services, et à maintenir le moral et la motivation pendant la période de transition.
- ❑ Il sera essentiel, pour la bonne gestion du programme, que l'industrie comprenne et accepte les mesures de recouvrement des coûts, le PGQ pour les importateurs et la refonte du PGQ.

CHANGEMENTS DU CÔTÉ DE L'INSPECTION

- Transfert à l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- Compréhension et acceptation par l'industrie
 - ⇒ des mesures de recouvrement des coûts
 - ⇒ des changements apportés au Programme de gestion de la qualité

Résultats escomptés

Poisson et produits de la pêche intérieurs et importés respectant les normes nationales et internationales applicables en matière de sécurité, de qualité et d'identification.

Les transformateurs et les importateurs de poisson sont traités de manière juste et équitable; les normes de service sont respectées.

Le commerce des produits du poisson est facilité par l'établissement d'ententes avec l'industrie, les provinces et les gouvernements étrangers en matière d'inspection.

Les utilisateurs, qui profitent directement des services d'inspection, assument une partie des coûts de ces services; le rendement du programme est amélioré par l'évitement des coûts, les partenariats et le partage des coûts avec les clients.

Utilisation efficace et rentable des ressources de l'Inspection.

Plans et stratégies clés

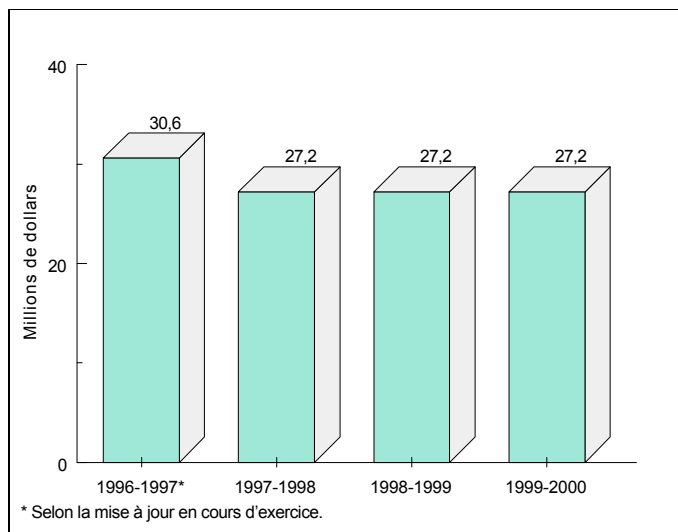
- Fusion du Programme d'inspection du poisson avec les composantes d'inspection d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Santé Canada, pour former un seul et même organisme d'inspection des aliments.
- Mettre à jour la Loi sur l'inspection du poisson et son Règlement afin d'offrir une réglementation moderne en matière d'inspection du poisson, conforme à d'autres lois canadiennes relatives aux produits alimentaires.
- Examiner et adapter le Programme de contrôle de la salubrité des mollusques afin d'éliminer ou de réduire les obstacles administratifs associés au commerce des mollusques entre le Canada et les États-Unis.
- Procéder à la refonte du PGQ, conformément aux principes internationaux du HACCP.
- Mettre en place un Programme de gestion de la qualité pour les importateurs afin de les responsabiliser davantage en ce qui concerne l'inspection des produits de la pêche importés, qui doivent être conformes aux normes de classement, de manutention, d'identification, de transformation, de qualité et d'innocuité.
- Adapter les régimes de recouvrement des coûts du programme national d'inspection et du programme d'inspection des importations, au besoin, en consultation avec l'industrie.
- Élaborer des protocoles d'entente, des accords de reconnaissance mutuelle ou des ententes de partenariat avec les clients du programme, les provinces ou les organismes d'inspection des pays étrangers. On évalue le degré de conformité aux normes

internationales en surveillant les protocoles d'entente et les accords de reconnaissance mutuelle qui ont été conclus avec d'autres gouvernements.

- Des normes de service ont été adoptées et publiées pour toutes les principales activités de l'Inspection, afin d'exposer de façon claire à tous les intervenants les niveaux de service auxquels ils doivent normalement s'attendre. Elle définissent les objectifs tels que la fréquence des inspections et le délai des analyses de laboratoire. Il est évident que les limites financières, les périodes de surcharge de travail et d'autres circonstances particulières influenceront le niveau de service dans certains cas. La priorité sera accordée aux trois aspects suivants, conformément aux règlements : l'innocuité, la qualité minimale acceptable et l'identification. Afin de garantir la conformité à ces normes, chaque région effectuera des examens périodiques opérationnels.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Inspection des produits de la pêche



Ports

Objectif

Maintenir les ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts pour le commerce et en bon état. Se dessaisir des ports de plaisance.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

Le MPO n'est pas en mesure, financièrement, de conserver la totalité de ses 2 137 ports. La sécurité publique, la perturbation des activités des clients et la responsabilité accrue du

gouvernement sont devenues des préoccupations importantes à mesure que les structures portuaires vieillissent et se détériorent à un tel point que le MPO n'est plus en mesure de les réparer ou de les remplacer. Les recettes ont toujours été faibles comparativement aux dépenses. La diminution des ressources financières et l'examen du mandat du Ministère ont donné lieu à la prise des décisions suivantes :

- réduire considérablement le nombre de ports du MPO, entre autres se dessaisir de tous les ports de plaisance et rationaliser le nombre de ports de pêche
- accroître la participation et la responsabilité des clients à l'égard de la gestion des ports (administrations portuaires)
- accroître la contribution des clients aux frais portuaires (paiement par l'utilisateur/partage des coûts)

Dans l'avenir, le MPO devra concentrer ses activités sur un plus petit nombre de ports, surtout ceux qui ont une importance critique pour l'industrie de la pêche, tout en réduisant sa participation dans les ports qui ont moins d'importance pour l'industrie ou en mettant fin à sa participation. Ces décisions auront des répercussions directes sur 90 p. 100 des pêcheurs commerciaux du Canada (66 000) qui utilisent les ports du MPO. Ceux-ci dépendent de l'existence d'installations sûres et accessibles, pouvant accueillir les bateaux de pêche et leur permettant de réparer leur bateau et leurs engins, de préparer leurs activités de pêche et de débarquer leurs produits. Les entreprises sur place et les 1 300 collectivités qui comptent un port de pêche seront également touchées.

Le nombre de ports de plaisance dont s'occupe le MPO sera réduit à zéro, alors que le Ministère se dessaisira de 825 installations en faveur des collectivités ou du secteur privé (date limite : 2001). Cette décision aura un effet direct, quoique minime, sur les 825 localités dans lesquelles se trouvent ces ports. Elle aura également des répercussions sur les 50 000 plaisanciers et pêcheurs sportifs canadiens et américains et sur le public en général qui fréquentent ces installations dans le cadre de leurs activités récréatives et de leurs loisirs. Les principales préoccupations du public concernent le maintien de l'accès du public aux voies navigables et l'état des installations au moment du transfert.

Questions liées à la gestion du changement

- Le rythme de dessaisissement des ports de plaisance pourrait être ralenti par le manque de ressources, alors que les localités et les gouvernement provinciaux seront préoccupés par les travaux de rénovation à effectuer avant le transfert. Lorsque ceux-ci seront requis, toutefois, les mesures correctives sur le plan de l'environnement augmenteront de façon notable les coûts de transfert des installations portuaires à des tiers.
- À la longue, on s'attend à ce que le nombre de ports relevant du MPO soit réduit à moins de 1 000 ports de pêche, la priorité allant à ceux qui sont gérés par les clients et autosuffisants, sur le plan des frais d'exploitation courant et d'entretien mineur (le

MPO assumera ou partagera le coût des gros travaux d'entretien). Le principal défi de la gestion de l'exercice de rationalisation des ports sera d'établir un processus équitable et transparent qui se traduira par un réseau de ports de pêche permettant de maintenir un équilibre entre les besoins essentiels de l'industrie et la capacité des clients et du gouvernement, en partenariat, de financer leur entretien. Les consultations publiques seront à la base des décisions concernant l'avenir de chaque port, mais on prévoit qu'il sera difficile de faire accepter aux clients la nécessité de réduire le nombre de ports et d'assumer une plus grande part des responsabilités et des coûts.

- ❑ Parmi les préoccupations en matière de gestion, mentionnons la possibilité que, dans certains cas, les utilisateurs soient prêts à participer à la gestion des ports et à apporter leur contribution financière, mais que leur capacité de générer les recettes suffisantes pour que l'installation devienne autosuffisante ne soit pas assez grande à long terme. On se demande surtout si la capacité des autres ports de partager les coûts des grands projets de réparation sera suffisante pour compenser l'écart entre les ressources du MPO et les besoins réels d'entretien.

Résultats escomptés

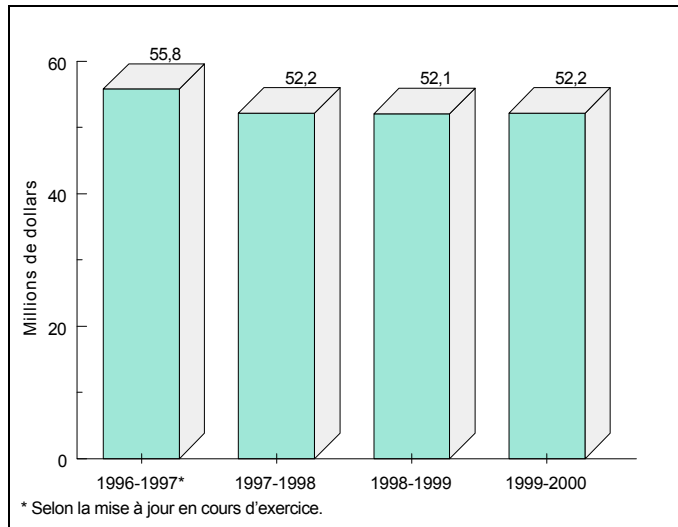
Un réseau essentiel de ports de pêche, gérés localement, à la fois sûrs, accessibles et exploitables.

Plans et stratégies clés

- ❑ Puisqu'il n'y a pas de financement courant pour le dessaisissement des ports de plaisance, des fonds seront temporairement transférés du secteur de l'entretien des ports de plaisance en vue de la mise en œuvre de cette initiative. Cette mesure réduit toutefois la capacité d'assurer l'entretien essentiel à la sécurité et de respecter les engagements de rationalisation des ports de pêche. On étudiera probablement d'autres moyens qui permettront de s'assurer que les objectifs de dessaisissement seront atteints, tout en respectant les règlements en matière d'environnement.
- ❑ Les fonds du programme qui restent seront destinés à un petit nombre de ports essentiels à l'industrie de la pêche, les utilisateurs locaux en partageant les coûts. Les dépenses du programme dans les ports sans gestion seront réduites au minimum et on cherchera des solutions à faible coût aux problèmes de sécurité publique. De plus, les emplacements inactifs ou abandonnés et les endroits inutilisés ou dont l'industrie de la pêche n'a plus besoin seront déclarés excédentaires et radiés de l'actif par dessaisissement ou démolition. Les structures qui ne peuvent être entretenues en raison du manque de fonds ou des priorités seront barricadées, l'accès en sera restreint ou interdit si elles présentent une menace pour la sécurité publique.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Ports



Gestion de la flotte

Objectif

Assurer un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme du MPO, soit les Services à la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritimes, les Opérations de déglacement, le secteur Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, la Gestion des pêches, le secteur Sciences halieutiques et océaniques, et le secteur de l'Hydrographie.

Questions liées à la gestion du changement

- Les nouvelles exigences d'affectations multiples permettront à la flotte fusionnée, qui compte moins de bateaux, d'accomplir diverses tâches telles que la recherche et le sauvetage, la conservation et la protection des ressources halieutiques, la recherche scientifique, le déglacement et l'installation d'aides à la navigation.

Résultats escomptés

Accès à des plates-formes maritime et aérienne adéquate, rentable et efficace pour la conduite des activités opérationnelles en mer.

Ce secteur et ses activités contribuent directement à l'atteinte des résultats escomptés mentionnés ci-dessus et à tous les objectifs à long terme du Ministère. En faisant

l'acquisition, l'entretien et la répartition de la flotte de bateaux et d'aéronefs, en coordonnant et en gérant les opérations de la flotte, en fournissant des services techniques et spécialisés à la flotte et en coordonnant et en gérant les services d'intervention environnementale de la flotte, la Garde côtière :

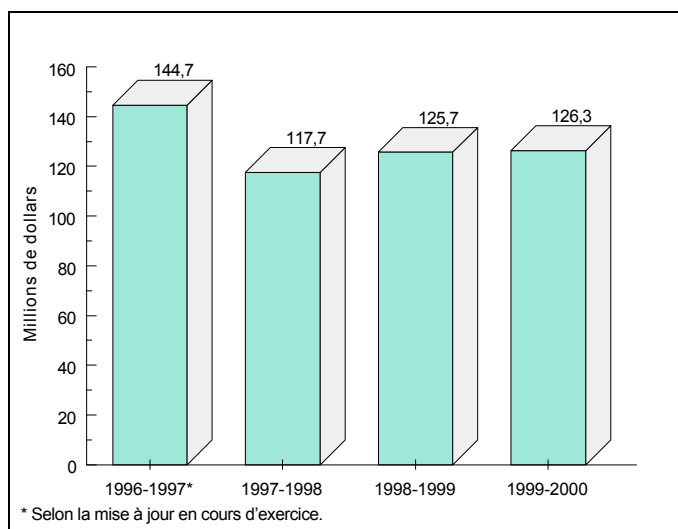
- fournit un soutien maritime et aérien approprié, efficace et rentable qui permet d'exécuter les opérations maritimes et d'atteindre les objectifs du MPO qui sont de gérer et protéger les ressources halieutiques, de gérer et de protéger les milieu marin et dulçaquicole, de comprendre les océans et les ressources aquatiques, de maintenir la sécurité nautique et de faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

Plans et stratégies clés

- Mise en œuvre d'une combinaison optimale des flottilles
- Introduction de nouveaux processus de gestion et d'entretien de la flotte plus efficaces, en vue de réduire le coût de maintien de la flotte
- Établissement et mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de l'information sur l'entretien
- Rationalisation des installations et du soutien à terre à la flottille
- Mise en œuvre de ISM/ISO 9000 – International Safety Management/Organisation internationale de normalisation

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Gestion de la flotte



Politiques et services internes

Objectif

Pour appuyer les secteurs d'activité examinés, le Ministère maintiendra l'infrastructure et les services nécessaires pour donner au personnel l'information, la technologie et le soutien requis pour réaliser la vision et la mission du MPO au Canada et à l'étranger, au moment opportun et au coût optimal.

Contexte de fonctionnement et initiatives clés

Le contexte extérieur de fonctionnement du MPO est caractérisé par les récentes diminutions des principaux stocks de poisson, exigeant le maintien des mesures visant à relancer les pêches du Canada sur les côtes Est et Ouest et le renforcement de la compétitivité des industries maritimes et halieutiques du Canada.

Le contexte de fonctionnement du gouvernement est axé davantage sur une gestion cohérente des fonctions des politiques et des communications, et des questions horizontales qui touchent un certain nombre de ministères. Dans le domaine de la prestation de rechange des services, le MPO dispose d'un processus pour évaluer les propositions de prise en charge par les employés. Le Ministère met en œuvre La Relève, un projet de renouvellement de la main-d'œuvre à l'échelle du gouvernement visant à former et à conserver un effectif ayant les compétences et le leadership nécessaires, et à créer un milieu de travail dans lequel les employés pourront donner leur pleine mesure.

Le contexte de fonctionnement interne du MPO demeure caractérisé par les importants changements organisationnels amorcés à la suite de l'Examen des programmes. Mentionnons entre autres une réduction de 45 p. 100 des coûts des services intégrés du Ministère (de 1995-1996 à 1999-2000). Étant donné que le Ministère, à la suite de l'Examen des programmes, doit composer avec des crédits restreints, il lui faut mettre l'accent sur la délégation, la réduction des coûts, la production de recettes et le recouvrement des coûts.

« Repenser le rôle de l'État » signifie également mettre à jour les lois et règlements du Ministère qui, dans certains cas, datent d'un siècle.

Questions liées à la gestion du changement

- Établir des relations de consultation et de coopération plus étroites avec les clients et les intervenants internes et externes.
- Réduire les frais généraux par l'amélioration des systèmes automatisés, la fusion d'installations régionales et la création d'interfaces entre les régions et l'Administration centrale.

- Améliorer la prestation des services et les relations avec la clientèle en période de réduction importante des frais généraux.

Résultats escomptés

Ministère bien appuyé par des politiques, des communications et d'autres services ministériels, comme les finances et les ressources humaines, fondés sur la qualité de la prestation, une infrastructure appropriée et la compétence fonctionnelle.

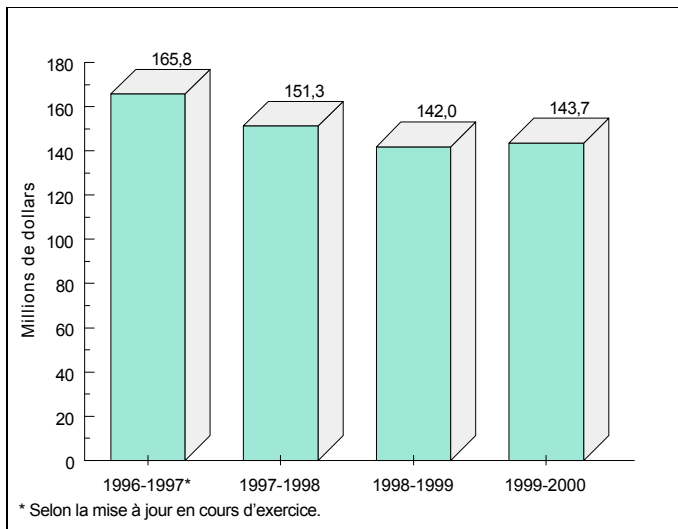
Plans et stratégies clés

- Diriger l'élaboration de la Stratégie de gestion des océans afin de mettre en œuvre la nouvelle Loi sur les océans.
- Diriger l'élaboration d'une Stratégie de développement durable pour le MPO.
- Diriger et coordonner la modernisation et la consolidation des lois et règlements sur les pêches et des pratiques de gestion connexes, par exemple par la réorientation vers une plus grande autodiscipline au sein de la pêche, ceux qui bénéficient directement des ressources assumant une plus grande part de responsabilité dans le cadre de partenariats.
- Coordonner un programme législatif qui inclut des modifications à la Loi sur la protection des eaux navigables, à la Loi sur la marine marchande du Canada et à la Loi sur l'inspection du poisson.
- Diriger une série de projets visant à garantir la viabilité à long terme des pêches par la rationalisation de l'industrie, la professionnalisation des pêcheurs et la création d'un plus petit noyau de pêcheurs professionnels.
- Tenir des négociations avec les provinces et les territoires, en commençant par la Colombie-Britannique, en vue de moderniser la gestion des pêches et d'éliminer tout chevauchement et double emploi des gouvernements.
- Élaborer une nouvelle stratégie de relations avec les clients, des indicateurs de mesure, de nouvelles normes, une politique et des méthodes de consultation.
- Coordonner la refonte des règlements afin d'améliorer la compétitivité générale du Canada, de favoriser une plus grande autodiscipline de l'industrie de la pêche et d'assurer l'existence d'une industrie aquacole dynamique et florissante au Canada.
- Diriger l'établissement de cadres de mesure du rendement du MPO, qui seront mis en œuvre en 1998-1999.

- ❑ Mettre en œuvre des normes de service à l'intention des Services intégrés; commencer à évaluer la conformité aux normes et la satisfaction des clients en 1997-1998.
- ❑ Encourager des changements à la culture organisationnelle du MPO et se pencher sur les besoins prévus en ressources humaines par la mise sur pied de programmes d'encadrement et de préparation à des postes de direction en 1997-1998 (afin de s'assurer que le Ministère disposera d'un bassin de personnes capables d'assumer des postes de gestion au cours des dix prochaines années), d'un programme de formation spécifique, d'un exercice de rétroaction ascendante pour les gestionnaires et d'une délégation descendante des pouvoirs.
- ❑ Élaborer un plan de communications internes, examiner les possibilités d'application de nouvelles technologies à la fonction des communications.
- ❑ Améliorer les systèmes automatisés d'information sur les ressources humaines et financières, la gestion des documents, la micro-informatique et l'infrastructure de la technologie d'information.

Plans financiers comparatifs

Dépenses brutes prévues – Politiques et services internes



III Renseignements supplémentaires

Annexe 1 – Autorisations de dépenser du Ministère

1.1 Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses principal de 1997-1998

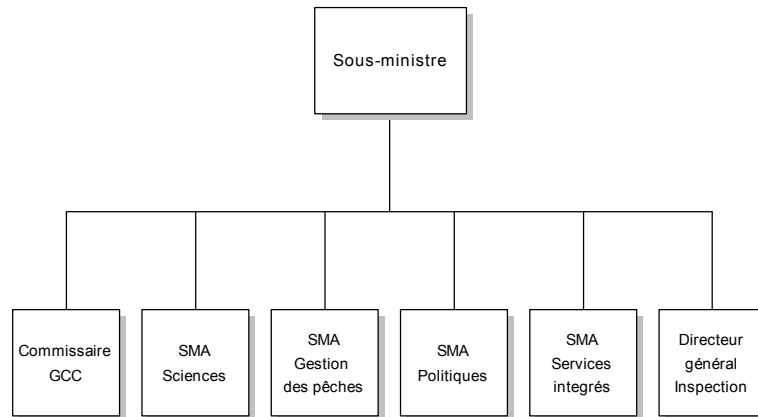
Besoins financiers par autorisation

| Crédit (en millions de dollars) | Budget des dépenses principal | |
|--|-------------------------------|-----------|
| | 1997-1998 | 1996-1997 |
| 1 Dépenses de fonctionnement | 845,5 | 970,4 |
| 5 Dépenses en capital | 113,3 | 117,5 |
| 10 Subventions et contributions | 41,1 | 162,6 |
| (S) Ministre des Pêches et des Océans – Traitement et allocation pour automobile | — | — |
| (S) Obligations contractées en vertu de la Loi sur les prêts aux entreprises de pêche | 0,2 | 0,2 |
| (S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 76,6 | 72,8 |
| Total du Budget des dépenses principal | 1 076,7 | 1 323,5 |
| Rajustements ultérieurs* | 18,9 | — |
| Total du Ministère | 1 095,6 | 1 323,5 |

* Ce tableau vise à établir un rapprochement, au besoin, entre la Partie II du Budget des dépenses et les dépenses prévues du Ministère. À la suite du dépôt du Budget des dépenses principal, des rajustements aux dépenses effectivement prévues pourraient être nécessaires afin de tenir compte de certaines mesures budgétaires et législatives prévues et des priorités ministérielles.

Annexe 2 – Organisation

2.1 Organigramme



2.2 Besoins bruts en ressources par secteur et secteur d'activité

| Secteur d'activité | 1997-1998 | | | | | | Total |
|---|-----------------|--------------|------------------------|----------------|-----------------------|------------------------------|----------------|
| | Commissaire GCC | SMA Sciences | SMA Gestion des pêches | SMA Politiques | Services ministériels | Directeur général Inspection | |
| Services à la navigation maritime | 138,6 | — | — | — | — | — | 138,6 |
| Service de communications et de trafic maritimes | 58,8 | — | — | — | — | — | 58,8 |
| Opérations de déglçage | 65,9 | — | — | — | — | — | 65,9 |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 135,4 | — | — | — | — | — | 135,4 |
| Hydrographie | — | 25,0 | — | — | — | — | 25,0 |
| Sciences halieutiques et océaniques | — | 113,3 | — | — | — | — | 113,3 |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | — | 39,3 | — | — | — | — | 39,3 |
| Gestion des pêches | — | — | 198,1 | 26,2 | — | — | 224,3 |
| Inspection des produits de la pêche | — | — | — | — | — | 27,2 | 27,2 |
| Ports | — | — | — | — | 52,2 | — | 52,2 |
| Gestion de la flotte | 117,7 | — | — | — | — | — | 117,7 |
| Politiques et services internes | — | — | — | 12,0 | 139,3 | — | 151,3 |
| Total | 516,4 | 177,6 | 198,1 | 38,2 | 191,5 | 27,2 | 1 149,0 |

Annexe 3 – Projets d’immobilisations

3.1 Principales dépenses en capital par secteur d’activité

| (en millions de dollars) Secteur d’activité | Dépenses prévues | | | |
|---|------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1996-1997* | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Services à la navigation maritime | 18,9 | 23,2 | 26,8 | 28,2 |
| Service de communications et de trafic maritimes | 9,3 | 11,8 | 14,3 | 14,3 |
| Opérations de déglçage | — | — | — | — |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | — | 4,6 | — | — |
| Hydrographie | — | — | — | — |
| Sciences halieutiques et océaniques | — | — | — | — |
| Gestion de l’habitat et des sciences de l’environnement | — | — | — | — |
| Gestion des pêches | 6,7 | — | — | — |
| Inspection des produits de la pêche | — | — | — | — |
| Ports | 16,4 | 12,0 | 12,1 | 12,3 |
| Gestion de la flotte | 61,1 | 58,8 | 70,8 | 70,8 |
| Politiques et services internes | 7,8 | 8,7 | 9,5 | 9,5 |
| Total | 120,2 | 119,1 | 133,5 | 135,1 |

* Selon la mise à jour en cours d’exercice.

Le tableau suivant montre les détails des projets d’immobilisations approuvés ayant un coût estimatif total de 1 million de dollars ou plus et de tous les projets indiqués au dernier Budget des dépenses comme ayant des besoins pour les années à venir. Les projets sont présentés par activité, par province et par endroit; de plus, le type d’estimation et le degré d’approbation sont indiqués pour chaque projet. Les définitions suivantes s’appliquent au tableau.

- Estimation fondée (F) : Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d’approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l’étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Elle remplace les estimations de catégories A et B.
- Estimation indicative (I) : Estimation grossière de l’ordre de grandeur du projet, qui n’est pas suffisamment précise pour justifier l’approbation d’un objectif relatif aux coûts par le Conseil du Trésor. Elle remplace les estimations de catégories C et D.
- Approbation préliminaire du projet (APP) : Autorisation donnée par le Conseil du Trésor d’entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l’approbation des objectifs de la phase de la définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains font une demande d’APP après avoir

examiné la portée totale du projet et en avoir estimé le coût, généralement une estimation de niveau indicatif, et avoir établi une estimation fondée du coût de la phase de la définition du projet.

- ❑ **Approbation effective de projet (AEP):** Approbation, par le Conseil du Trésor, des objectifs, y compris l'objectif relatif au coût, correspondant à la phase de mise en œuvre du projet; elle permet de passer à la mise en œuvre. Les ministères parrains présentent une demande d'AEP lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que les coûts sont établis à partir d'une estimation fondée.
- ❑ **Approbation d'un projet au Ministère (AM):** Le pouvoir réel d'approuver les projets est déléguée au Ministère jusqu'à concurrence de 11,3 millions de dollars (inclusivement).
- ❑ **Environnement (ENV):** Projets touchant à l'environnement

3.2 Liste des grands projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité

(en millions de dollars)

| Secteur d'activité/ Province/ Description du projet | Coût total actuellement prévu | Dépenses prévues au 31 mars 1997 | Dépenses prévues 1997-1998 | Besoins au cours des exercices futurs |
|---|-------------------------------------|--|----------------------------------|--|
| SERVICES À LA NAVIGATION MARITIME | | | | |
| Nouveau-Brunswick | | | | |
| Réparations urgentes à la maçonnerie – Saint John (F-AM) | 2,6 | — | 1,7 | 0,9 |
| Dragage du chenal commercial – Caraquet (F-AM) (ENV) | 1,6 | 1,6 | — | — |
| Île-du-Prince-Édouard | | | | |
| Reconstruction de quai – Charlottetown (F-AM) | 2,8 | 2,8 | — | — |
| Québec | | | | |
| Réinstallation des aéroglisseurs – Trois Rivières (F-AM) | 3,6 | 3,5 | 0,1 | — |
| Revêtement de la toiture – Québec (F-AM) | 1,9 | 1,5 | 0,4 | — |
| Construction de centres de contrôle des glaces – Lac St-Pierre (F-AM) (ENV) | 2,9 | 1,9 | 0,4 | 0,6 |
| Ontario | | | | |
| Dragage de la courbe sud-est – Lac St-Clair (F-AM) (ENV) | 1,5 | 0,6 | 0,9 | — |
| Colombie-Britannique | | | | |
| Installation de peinture et de décapage – Victoria (F-AM) | 2,1 | 0,3 | — | 1,8 |
| Construction du hangar et de l'aire de stationnement des aéroglisseurs – Base de Sea Island (I-APP) | 2,1 | 0,1 | 1,9 | 0,1 |
| Multi-provinces | | | | |
| Système de positionnement global différentiel – réseau des services à la navigation (F-AM) | 6,1 | 6,1 | — | — |
| Conversion à l'énergie solaire de bouées saisonnières (F-AM) | 3,7 | 2,2 | 1,1 | 0,4 |
| Projet des services de phares – Phase I (F-AM) | 3,6 | 3,6 | — | — |
| Optimisation du réseau national de télécommunication (F-AM) | 2,9 | 2,9 | — | — |
| Consolidation des bases de données de la GCC (F-AM) | 1,7 | 1,0 | — | 0,7 |
| Système de gestion pour l'inventaire et l'entretien des aides (F-AM) | 1,8 | 1,2 | 0,6 | — |

(en millions de dollars)

| Secteur d'activité/ Province/ Description du projet | Coût total actuellement prévu | Dépenses prévues au 31 mars 1997 | Dépenses prévues 1997-1998 | Besoins au cours des exercices futurs |
|--|-------------------------------------|--|----------------------------------|--|
| SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES | | | | |
| Québec | | | | |
| Système d'information du trafic maritime (F-AM) | 7,4 | 3,8 | 3,6 | — |
| Ontario | | | | |
| Services de trafic maritime - Acquisition d'équipement Plan Vert - Sarnia (F-AM) | 2,7 | 2,7 | — | — |
| Multi-provinces | | | | |
| Intégration des services de communications et de trafic maritimes (F-AM) | 8,1 | 5,9 | 2,0 | 0,2 |
| SAUVETAGE, SÉCURITÉ ET INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE | | | | |
| Multi-provinces | | | | |
| Matériel de recherche et sauvetage (F-AM) | 2,7 | 2,7 | — | — |
| SCIENCES HALIEUTIQUES ET OCÉANIQUES | | | | |
| Nouvelle-Écosse | | | | |
| Remplacement d'un ordinateur central (F-AM) | 2,4 | 2,4 | — | — |
| GESTION DES PÊCHES | | | | |
| Colombie-Britannique | | | | |
| Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) : Nimpkish - pisciculture (F-AEP) | 4,1 | 4,1 | — | — |
| PORTS | | | | |
| Terre-Neuve | | | | |
| Port de Grave - Rénovation du port (F-AM) | 5,9 | 1,7 | 1,5 | 2,7 |
| Garnish - Reconstruction du quai (F-AM) | 1,1 | 0,6 | 0,5 | — |
| Nouvelle-Écosse | | | | |
| Falls Point - Reconstruction du quai (F-AM) | 1,0 | 1,0 | — | — |
| GESTION DE LA FLOTTE | | | | |
| Terre-Neuve | | | | |
| Cape Roger - Radoub de mi-vie (F-AM) | 9,7 | 9,7 | — | — |
| Québec | | | | |
| Intégration des données de la flotte (F-AM) | 2,3 | 1,4 | 0,9 | — |
| Administration centrale | | | | |
| Plan de restructuration de la flotte - 2 aéroglisseurs (F-AEP) | 28,6 | 19,0 | 9,0 | 0,6 |
| Modernisation de navire - NGCC Pierre Radisson (F-AM) | 4,0 | 2,3 | 1,7 | — |
| Renouvellement du réseau local (F-AM) | 1,2 | 0,8 | 0,2 | 0,2 |
| Multi-provinces | | | | |
| Expansion du système de rapport radio/signalisation des prises (F-AM) | 2,8 | 0,4 | 2,4 | — |
| Équipement de protection des liaisons (F-AM) | 2,6 | 0,2 | 1,3 | 1,1 |
| Système de visualisation cartographique pour la navigation (F-AM) | 6,1 | 1,4 | 2,8 | 1,9 |
| Remplacement d'embarcations de R-S (F-AEP) | 46,5 | 18,1 | 17,2 | 11,2 |

(en millions de dollars)

| Secteur d'activité/ Province/ Description du projet | Coût total actuellement prévu | Dépenses prévues au 31 mars 1997 | Dépenses prévues 1997-1998 | Besoins au cours des exercices futurs |
|---|-------------------------------------|--|----------------------------------|--|
| POLITIQUES ET SERVICES INTERNES | | | | |
| Terre-Neuve | | | | |
| Northwest Atlantic Fisheries Centre – Nouveau système d'alimentation en haute tension (F-AM) | 1,2 | 1,1 | 0,1 | — |
| Northwest Atlantic Fisheries Centre – Remplacement de la toiture (F-AM) | 1,6 | 0,9 | 0,2 | 0,5 |
| Nouvelle-Écosse | | | | |
| Projet d'automatisation des bureaux (F-AM) | 1,1 | 1,1 | — | — |
| Nouveau-Brunswick | | | | |
| Centre des pêches du Golfe – Rénovation (I-APP) | 1,9 | — | 0,6 | 1,3 |
| Québec | | | | |
| Institut Maurice-Lamontagne – Réparations au toit et aux puits de lumière (F-AM) | 3,1 | 0,1 | 0,5 | 2,5 |
| Institut Maurice-Lamontagne – Réservoirs des phoques (I-APP) | 1,1 | — | 0,3 | 0,8 |
| Ontario | | | | |
| Projet d'automatisation des bureaux (F-AM) | 1,5 | 1,5 | — | — |
| Manitoba | | | | |
| Institut des eaux douces – Élimination des CFC (F-AM) (ENV) | 1,3 | 0,6 | 0,2 | 0,5 |
| Colombie-Britannique | | | | |
| Institut des sciences de la mer – Ceinture de protection du quai (I-APP) | 1,4 | — | 0,8 | 0,6 |
| Administration centrale | | | | |
| Système de gestion électronique des documents (F-AM) | 3,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |

Annexe 4 – Renseignement financiers additionnels

4.1 Dépenses ministérielles brutes et nettes par secteur d'activité

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues | | | |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1996-1997* | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Dépenses brutes par secteur d'activité | | | | |
| Services à la navigation maritime | 160,2 | 138,6 | 135,2 | 136,8 |
| Services de communications et de trafic maritimes | 62,5 | 58,8 | 57,3 | 57,2 |
| Opérations de déglçage | 78,7 | 65,9 | 63,5 | 64,5 |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 149,1 | 135,4 | 121,7 | 123,3 |
| Hydrographie | 30,6 | 25,0 | 23,5 | 23,5 |
| Sciences halieutiques et océaniques | 136,0 | 113,3 | 106,9 | 102,3 |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | 46,1 | 39,3 | 37,2 | 37,1 |
| Gestion des pêches | 339,7 | 224,3 | 205,7 | 203,7 |
| Inspection des produits de la pêche | 30,6 | 27,2 | 27,2 | 27,2 |
| Ports | 55,8 | 52,2 | 52,1 | 52,2 |
| Gestion de la flotte | 144,7 | 117,7 | 125,7 | 126,3 |
| Politiques et services internes | 165,8 | 151,3 | 142,0 | 143,7 |
| Dépenses brutes totales | 1 399,8 | 1 149,0 | 1 098,0 | 1 097,8 |
| Moins : | | | | |
| Recettes à valoir sur le crédit | | | | |
| Recettes à valoir sur le Trésor | | | | |
| Services à la navigation maritime | 22,6 | 28,2 | 28,2 | 28,2 |
| | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Services de communications et de trafic maritimes | 1,2 | 0,7 | 0,5 | 0,3 |
| Opérations de déglçage | 9,4 | 23,6 | 23,6 | 23,3 |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Hydrographie | 2,2 | 2,2 | 2,3 | 2,3 |
| Sciences halieutiques et océaniques | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Gestion des pêches | 59,7 | 50,1 | 51,2 | 51,1 |
| Inspection des produits de la pêche | 4,8 | 4,8 | 4,8 | 4,8 |
| Ports | 3,7 | 1,8 | 1,6 | 1,7 |
| Politiques et services internes | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Recettes totales à valoir sur le crédit et le Trésor | 105,7 | 113,2 | 114,0 | 113,5 |
| Dépenses nettes par secteur d'activité | | | | |
| Services à la navigation maritime | 136,9 | 109,8 | 106,4 | 108,0 |
| Services de communications et de trafic maritimes | 61,3 | 58,1 | 56,8 | 56,9 |
| Opérations de déglçage | 69,3 | 42,3 | 39,9 | 41,2 |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 149,0 | 135,3 | 121,6 | 123,2 |
| Hydrographie | 28,4 | 22,8 | 21,2 | 21,2 |
| Sciences halieutiques et océaniques | 135,6 | 113,2 | 106,8 | 102,2 |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | 46,1 | 39,3 | 37,2 | 37,1 |
| Gestion des pêches | 280,0 | 174,2 | 154,6 | 152,6 |
| Inspection des produits de la pêche | 25,8 | 22,4 | 22,4 | 22,4 |
| Ports | 52,1 | 50,4 | 50,4 | 50,5 |
| Gestion de la flotte | 144,7 | 117,7 | 125,7 | 126,3 |
| Politiques et services internes | 167,9 | 150,3 | 141,0 | 142,7 |
| Dépenses nettes totales par secteur d'activité | 1 294,1 | 1 035,8 | 984,0 | 984,3 |
| Coût estimatif des services rendus par d'autres ministères | 63,1 | 63,1 | 63,1 | 63,1 |
| Coût net total | 1 357,2 | 1 098,9 | 1 047,1 | 1 047,4 |

* Selon la mise à jour en cours d'exercice, moins les recettes non prévues de 7,6 millions de dollars pour les articles tels que les amendes et les saisies, le remboursement de dépenses des années précédentes et le produit de la vente de biens excédentaires.

4.1.1 Détails des recettes par secteur d'activité

| (en millions de dollars) | Recettes prévues | | | |
|---|------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 1996-1997* | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité | | | | |
| Services à la navigation maritime | | | | |
| Droits des services maritimes | 21,0 | 26,6 | 26,6 | 26,6 |
| Partenariats fédéraux-provinciaux | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Déductions des employés pour la location de logements | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Activités des ateliers de Prescott | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| | <u>22,6</u> | <u>28,2</u> | <u>28,2</u> | <u>28,2</u> |
| Service de communications et de trafic maritimes | | | | |
| Radiotéléphonie de la Garde côtière | 1,2 | 0,7 | 0,5 | 0,3 |
| Opérations de déglacement | | | | |
| Transport maritime dans l'est de l'Arctique | 9,0 | 9,0 | 9,0 | 9,0 |
| Ravitaillement de la population à Pelly Bay pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest | 0,3 | 0,3 | 0,3 | — |
| Droits des services maritimes | — | 14,3 | 14,3 | 14,3 |
| Ravitaillement de la station d'Environnement Canada à Eureka | 0,1 | — | — | — |
| | <u>9,4</u> | <u>23,6</u> | <u>23,6</u> | <u>23,3</u> |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | | | | |
| Règlement sur les petits bâtiments – Plaques de capacité et décalques de normes de construction | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Politiques et services internes | | | | |
| Collège de la Garde côtière canadienne | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,8 |
| Recettes totales à valoir sur le crédit | 34,0 | 53,4 | 53,2 | 52,7 |
| Recettes à valoir sur le Trésor par secteur d'activité | | | | |
| Services à la navigation maritime | | | | |
| Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| Hydrographie | | | | |
| Vente de cartes marines et de publications | 2,2 | 2,2 | 2,3 | 2,3 |
| Sciences halieutiques et océaniques | | | | |
| Permis de transfert de technologie | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Gestion des pêches | | | | |
| Permis de pêche commerciale | 31,3 | 28,0 | 28,0 | 28,0 |
| Quotas individuels de bateau | 15,5 | 11,5 | 12,5 | 12,5 |
| Permis de pêche étrangère | 0,4 | 0,2 | 0,3 | 0,2 |
| Permis de pêche sportive | 11,3 | 9,9 | 9,9 | 9,9 |
| Vente d'appâts | 0,8 | — | — | — |
| Vente de poissons et d'œufs | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Location de terrains, d'immeubles et d'équipement | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| | <u>59,7</u> | <u>50,1</u> | <u>51,2</u> | <u>51,1</u> |
| Inspection des produits de la pêche | | | | |
| Permis, droits et frais d'inspection des produits importés | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 |
| Frais d'inspection intérieure | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 |
| | <u>4,8</u> | <u>4,8</u> | <u>4,8</u> | <u>4,8</u> |
| Ports | | | | |
| Recettes des Ports pour petits bateaux | 3,7 | 1,8 | 1,6 | 1,7 |
| Politiques et services internes | | | | |
| Location de terrains, d'immeubles et d'équipement | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Recettes totales à valoir sur le crédit | 71,7 | 59,8 | 60,8 | 60,8 |
| Recettes totales du programme | 105,7 | 113,2 | 114,0 | 113,5 |

* Selon la mise à jour en cours d'exercice, moins les recettes non prévues de 7,6 millions de dollars pour les articles tels que les amendes et les saisies, le remboursement de dépenses des années précédentes et le produit de la vente de biens excédentaires.

4.2 Paiements de transfert par secteur d'activité*

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues | | | |
|---|------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1996-1997** | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Services à la navigation maritime | — | — | — | — |
| Services de communications et de trafic maritimes | — | — | — | — |
| Opérations de déglçage | — | — | — | — |
| Sauvetage, sécurité et intervention environnementale | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| Hydrographie | — | — | — | — |
| Sciences halieutiques et océaniques | 0,2 | — | — | — |
| Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement | 0,6 | — | — | — |
| Gestion des pêches | 160,0 | 52,2 | 50,5 | 47,1 |
| Inspection des produits de la pêche | — | — | — | — |
| Ports | — | — | — | — |
| Gestion de la flotte | — | — | — | — |
| Politiques et services internes | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Total | 162,8 | 54,3 | 52,6 | 49,2 |

* Détails additionnels sur les transferts à la Partie II du Budget des dépenses.

** Selon la mise à jour en cours d'exercice.

4.3 Présentation par article courant

| (en millions de dollars) | Dépenses prévues | | | |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
| | 1996-1997* | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Personnel | | | | |
| Salaires et traitements | 498,4 | 447,4 | 437,0 | 438,3 |
| Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 72,8 | 76,6 | 74,8 | 75,0 |
| Autres coûts du personnel | 3,8 | 3,4 | 3,1 | 3,1 |
| Total du personnel | 575,0 | 527,4 | 514,9 | 516,4 |
| Biens et services | | | | |
| Transport et communications | 68,1 | 57,4 | 50,2 | 50,2 |
| Information | 9,2 | 8,1 | 7,1 | 7,1 |
| Services professionnels et spéciaux | 159,7 | 135,9 | 121,2 | 121,4 |
| Locations | 36,9 | 29,0 | 25,2 | 25,2 |
| Achats de services de réparation et d'entretien | 84,9 | 76,1 | 67,3 | 67,3 |
| Services publics, matériaux et fournitures | 101,4 | 88,3 | 78,1 | 78,2 |
| Autres subventions et paiements | 8,0 | 8,4 | 7,3 | 7,3 |
| Dépenses en capital secondaires | 76,9 | 63,4 | 62,4 | 62,4 |
| Total des biens et services | 545,1 | 466,6 | 418,8 | 419,1 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 120,1 | 994,0 | 933,7 | 935,5 |
| Capital | 116,9 | 100,7 | 111,7 | 113,1 |
| Paiements de transfert | 162,8 | 54,3 | 52,6 | 49,2 |
| Total des dépenses | 1 399,8 | 1 149,0 | 1 098,0 | 1 097,8 |
| Recettes à valoir sur le crédit | (34,0) | (53,4) | (53,2) | (52,7) |
| Total des dépenses nettes | 1 365,8 | 1 095,6 | 1 044,8 | 1 045,1 |

* Selon la mise à jour en cours d'exercice.

4.4 Résumé des prêts en cours et des avances par secteur d'activité

| (en millions de dollars) | Nouveaux | | | | Nouveaux prêts (remboursements) | | | |
|--|--|---|--|----------|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | Solde à payer au 31 mars 1995 | prêts (rembour- sements) 1995-1996 | Solde à payer au 31 mars 1996 | | 1996-1997 | 1997-1998 | 1998-1999 | 1999-2000 |
| Secteur d'activité | | | | | | | | |
| Gestion des pêches | | | | | | | | |
| Office de commercialisation du poisson d'eau douce | 2,8 | 2,2 | 5,0 | — | — | — | — | |
| Prêts aux pêcheurs d'aiglefin | 1,3 | — | 1,3 | — | — | — | — | |
| Avances aux producteurs canadiens de poisson de fond congelé | 0,1 | — | 0,1 | — | — | — | — | |
| Total | 4,2 | 2,2 | 6,4 | — | — | — | — | |

Annexe 5 – Lois administrées par le Ministère

| | |
|--|-------------------------|
| Loi sur l'inspection du poisson | L.R.C. (1985), ch. F-12 |
| Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce | L.R.C. (1985), ch. F-17 |
| Loi sur la marine marchande du Canada | L.R.C. (1985), ch. S-9 |
| Loi sur la pêche dans les Grands lacs (convention) | L.R.C. (1985), ch. F-17 |
| Loi sur la protection des eaux navigables | L.R.C. (1985), ch. N-22 |
| Loi sur la protection des pêcheries côtières | L.R.C. (1985), ch. C-33 |
| Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique | L.R.C. (1985), ch. A-14 |
| Loi sur le Conseil consultatif de recherches sur les pêcheries et les océans | L.R.C. (1985), ch. F-16 |
| Loi sur le développement de la pêche | L.R.C. (1985), ch. F-21 |
| Loi sur le ministère des Pêches et des Océans | L.R.C. (1985), ch. F-15 |
| Loi sur les océans du Canada | L.C. (1996), ch. C-31 |
| Loi sur les pêches | L.R.C. (1985), ch. F-14 |
| Loi sur les ports de pêche et de plaisance | L.R.C. (1985), ch. F-24 |
| Loi sur les prêts aux entreprises de pêche | L.R.C. (1985), ch. F-22 |

Annexe 6 – Références et personnes-ressources

Rapports réglementaires

Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique
Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution
Développement de la pêche
Prêts aidant aux opérations de pêche
Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin
Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Ces documents peuvent être obtenus auprès de

Pêches et Océans

Diffusion des publications
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6
(613) 993-1516

Personnes-ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes-ressources suivantes :

| Région | Nom | Téléphone |
|-------------------------|-----------------|----------------|
| Terre-neuve | Lily Abbass | (709) 772-4328 |
| | Bill Hickey | (709) 772-0410 |
| Maritimes | A.-M. Lanteigne | (506) 851-7757 |
| Laurentienne | Marcel Thérien | (418) 648-7316 |
| Centre et Arctique | Sharon Leonhard | (204) 983-5108 |
| Pacifique | Kate Glover | (604) 666-0470 |
| Administration centrale | Ann Sicotte | (613) 990-0211 |

Index

—A—

Administrations portuaires, 43
Aides à la navigation, 1, 4, 15, 16, 17, 45, 57
Application des règlements voir Conservation et protection
Aquaculture, 2, 5, 26, 27, 28, 31, 32, 48
Arctique, 4, 8, 22, 23, 27, 57, 61

—B—

Bateaux de pêche, 43
Bouées, 18, 53
Budget des dépenses principal, 12, 50

—C—

Cartes électroniques, 18, 27, 28, 29
Cartes hydrographiques, 16, 18, 29, 30, 57
Clients, 1, 5, 9, 10, 14, 17, 19, 20, 23, 27, 28, 30, 31, 35, 40, 41, 42, 43, 47, 48, 49
Climat, 5, 31, 35
Commerce maritime, 1, 7, 10, 14, 15, 17, 20, 23, 25, 39, 46
Communications, 4, 6, 7, 11, 12, 13, 15, 19, 20, 21, 45, 47, 48, 49, 51, 52, 54, 56, 57, 58, 59
Compétences des navigateurs, 24, 25
Conservation, 1, 2, 5, 6, 7, 15, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 45
Conservation et protection, 6, 15, 24, 34, 35, 36, 37, 38, 45
Crabe, 28, 31

—D—

Dépenses de fonctionnement, 13, 14, 50, 59
Dépenses en capital, 50, 59
Développement durable, 1, 2, 5, 26, 31, 48
Déversement en mer, 5, 24, 25, 61
Droit de la mer, 26
Droits de pêche, 3, 57

—E—

Écosystème, 2, 5, 27, 31, 33, 34, 35
Équivalents temps plein, 13
ETP voir Équivalents temps plein
Évaluation des stocks, 2, 31
Examen des programmes, 2, 13, 14, 15, 27, 34, 36, 47

—G—

Garde côtière canadienne, 1, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 51, 53, 57
GCC voir Garde côtière canadienne
Gestion de la flotte, 6, 8, 11, 12, 13, 45, 46, 51, 52, 56, 58
Gestion de l'habitat, 5, 8, 11, 12, 13, 27, 33, 34, 35, 51, 52, 56, 58
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement, 5, 8, 11, 12, 13, 27, 33, 51, 52, 56, 58
Gestion de l'information, 46
Gestion des pêches, 1, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 36, 37, 39, 45, 48, 51, 52, 56, 57, 58, 59
Gestion du changement, 16, 19, 22, 24, 29, 32, 34, 36, 40, 43, 45, 47
Gestion du trafic maritime, 4, 19

—H—

Homard, 26, 31
Hydrographie, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 17, 26, 27, 28, 29, 30, 45, 51, 52, 56, 57, 58

—I—

Inspection des produits de la pêche, 6, 8, 11, 12, 13, 39, 41, 42, 51, 52, 56, 57, 58
Intervention environnementale, 6, 8, 11, 12, 13, 24, 26, 45, 46, 51, 52, 56, 57, 58

—L—

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 34
Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce, 60
Loi sur la marine marchande du Canada, 48, 60
Loi sur la pêche dans les Grands lacs (convention), 60
Loi sur la protection des eaux navigables, 17, 18, 48, 60
Loi sur les océans du Canada, 1, 26, 34, 35, 48, 60
Loi sur les pêches, 6, 34, 36, 37, 60
Loi sur les ports de pêche et de plaisance, 60
Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, 50, 60
Lutte contre les inondations, 23

—M—

Marine marchande, 15, 16, 19, 22, 48, 60
Milieu marin, 5, 14, 24, 26, 27, 32, 33, 34, 46, 61

Mise en valeur des salmonidés 54

—N—

Nations Unies, 2, 26, 38
Navigation de plaisance, 5, 15, 24, 25
NU voir Nations Unies

—O—

Océanographie, 26, 28
Office de commercialisation du poisson d'eau douce
59, 61
OPANO voir Organisation des pêches de
l'Atlantique nord-ouest
Opérations de déglacement, 4, 6, 7, 11, 12, 13, 15, 17,
22, 23, 24, 45, 51, 52, 56, 57, 58
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest
2, 38

—P—

Partenariats, 1, 2, 14, 19, 24, 28, 32, 36, 37, 40, 41,
44, 48, 57
Pêches autochtones, 2, 7, 37, 38
Pêches commerciales, 28, 57
Pêcheurs, 2, 14, 31, 36, 37, 43, 48, 59
Pêcheurs professionnels, 14, 48
Permis voir Droits de pêche
PGQ voir Programme de gestion de la qualité
Phares, 18, 53
Plan vert, 34, 54
Plans et stratégies, 17, 20, 23, 25, 30, 32, 35, 37, 41,
44, 46, 48
Plans intégrés de gestion des pêches, 37
Poisson de fond, 1, 26, 31, 59
Politiques et services internes, 6, 8, 11, 12, 13, 47,
49, 51, 52, 56, 57, 58
Pollution, 4, 14, 20, 23, 27, 33, 61
Ports, 6, 8, 11, 12, 13, 18, 23, 28, 42, 43, 44, 45, 51,
52, 56, 57, 58, 60
Programme de gestion de la qualité, 39, 40, 41
Programme des observateurs, 38
Protection de l'environnement, 4, 16, 19, 25

—Q—

Quotas individuels par bateau, 57

—R—

Recettes, 12, 13, 16, 22, 25, 29, 43, 44, 47, 56, 57,
59
Recherche et sauvetage, 5, 15, 24, 25, 54
Régimes d'avantages sociaux des employés, 13, 50,
59

Résultats escomptés, 4, 17, 20, 22, 24, 25, 29, 32, 34,
37, 41, 44, 45, 48

—S—

Sanctions administratives, 36, 37, 38
Saumon, 1, 2, 38
Saumon du Pacifique, 1, 2, 38
Sauvetage, sécurité et intervention
environnementale, 6, 8, 11, 12, 13, 24, 26, 45, 51,
52, 56, 57, 58
Sciences, 5, 6, 8, 11, 12, 13, 26, 27, 28, 31, 33, 35,
45, 51, 52, 55, 56, 57, 58
Sciences et technologie, 28
Sciences halieutiques et océaniques, 5, 6, 8, 11, 12,
13, 27, 31, 33, 45, 51, 52, 56, 57, 58
Sécurité maritime, 10, 14, 17, 20, 23, 25, 46
Services de communications et de trafic maritimes
4, 6, 7, 11, 12, 13, 19, 20, 21, 45, 54, 56, 58
Services de navigation maritime, 4, 6, 7, 11, 12, 13,
16, 18, 19, 21, 45, 51, 52, 56, 57, 58
SIA voir Systèmes d'identification automatique
SMA voir Sous-ministre adjoint
Sous-ministre adjoint, 7, 8, 11, 51
Stocks de poisson, 2, 6, 31, 32, 37, 38, 47
Stratégie de gestion océanique, 48
Subventions et contributions, 50, 59
Systèmes de positionnement global en mode
différentiel, 17, 18, 53
Systèmes d'identification automatique, 19, 21

—T—

Technologie, 1, 5, 6, 15, 16, 19, 21, 27, 28, 30, 32,
47, 49, 57
Trafic maritime voir Services de communications et
de trafic maritimes
Traité concernant le saumon du Pacifique, 2, 38
Transport maritime, 4, 5, 14, 16, 17, 20, 22, 23, 25,
29, 31, 57
Transport maritime dans l'est de l'Arctique, 4, 22,
23, 57
Transports Canada, 23